

L'Écho

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTARNAUD

Le budget municipal 2019
Projets environnement « Mas Dieu »
Les délibérations du Conseil Municipal
Le Plan Communal de Sauvegarde
Événements culturels municipaux
Portraits et Vie associative

Meilleurs Vœux pour 2020 !



Ville de Montarnaud

N°11 - Janvier / Décembre 2019

Sommaire

Sommaire et « Quizz élections municipales »	p. 2
Vœux 2020	p. 3
Le mot du Maire	p. 4
Le budget Municipal 2019	p. 6
Évènements Municipaux : « Remise des Trophées »	p. 9
Dossier « Le Mas Dieu »	p. 10
Les délibérations du Conseil Municipal	p. 15
Dossier Environnement :	
- Le Plan Communal de Sauvegarde	p. 20
- Plantation d'arbres et la nouvelle STEP	p. 23
Nouvel équipement : la nouvelle crèche intercommunale	p. 24
Évènements Culturels	p. 25
- Les actions culturelles de la Bibliothèque Municipale	
- Handi-cité	
Portrait : Line Cros & les dictées	p. 28
Vie associative :	p. 30
- Corpus Anima	
- Montarnissimo	
- Montarnaud Environnement	
Associations / État Civil / PACS / Baptêmes Civils	p. 32
Contacts utiles et pratiques	p. 34
Quatorze conseils civiques	p. 36

QUIZZ « ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020 »

5 questions pour tester vos connaissances... citoyennes !

Pour chacune d'elles, vous avez le choix entre 4 propositions, et parmi ces 4 options se trouve la bonne réponse.

Auto-évaluez-vous : réponses et grille de notation page 29.

1/ Qui peut être électeur lors du renouvellement du conseil municipal ?

- a) Toute la population de la commune, à partir de 18 ans.
- b) Toute la population de la commune à partir de 16 ans.
- c) Toute la population de la commune qui remplit 4 conditions :
 - être âgé au moins de 18 ans,
 - être inscrit sur les listes électorales de la commune,
 - être de nationalité française ou d'un pays de l'UE,
 - justifier de son identité lors du vote.
- d) Vote réservé aux femmes de la commune.

2/ Qui choisit le maire ?

- a) Le conseil municipal.
- b) Les élus de sa liste.
- c) Les électeurs.
- d) Le préfet.

3/ Quelle est la durée du mandat d'un conseiller municipal ?

- a) 4 ans
- b) 5 ans
- c) 6 ans
- d) 7 ans

4/ Quelles sont les 3 principales taxes dont les taux sont votés par le Conseil Municipal chaque année ?

- a) La redevance de l'audio visuel, la taxe foncière, la taxe d'habitation.
- b) La taxe sur les ordures ménagères, la taxe foncière, la taxe sur l'eau.
- c) La taxe sur les revenus, la taxe foncière, la taxe d'habitation.
- d) La taxe d'habitation, les 2 taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties).

Meilleurs Vœux pour 2020 !

La période des fêtes de Noël, avec ses réunions de famille, festives, où chacun est heureux de retrouver l'autre dans un contexte où les difficultés de la vie sont passagèrement oubliées vient de se terminer. J'espère que, pendant cette période, nous avons tous fait honneur à la vie et que nous avons pu profiter de ces quelques moments de sérénité.

Après cette trêve, nous nous retrouvons donc à nouveau confrontés à la réalité de notre vie quotidienne, avec ses plaisirs, ses joies et ses préoccupations, dans un climat social dégradé où le projet de réforme des retraites suscite une forte contestation amplement justifiée par les importantes inquiétudes qui en découlent. Formons des vœux pour que la justice sociale triomphe.

Autre préoccupation, avec la suppression de la taxe d'habitation que j'évoque dans le mot du Maire de cette édition de l'Echo, qui était une rentrée fiscale importante pour nos communes. Là encore formons des vœux afin que les mesures de remboursement de cette taxe par l'État nous permettent d'investir avec efficacité, et n'entrave pas la dynamique de notre commune.

Souhaitons également que le contexte actuel ne freine pas la vie de notre commune, le dynamisme de ses associations et de ses commerçants.

Souhaitons aussi que la qualité de vie de Montarnaud qui vient d'être classée première commune de la CCVH dans ce domaine par l'association des villes et villages où il fait bon vivre après analyse de 182 critères différents, perdure. Montarnaud est également classée dans le premier quart des 34 841 communes nationales.

Et surtout, recevez tous mes meilleurs vœux, auxquels tous les élus et les employés municipaux se joignent, pour vous, vos proches, vos amis. Nous vous souhaitons à toutes et à tous, une excellente année 2020, que cette année soit pleine de santé, qu'elle soit celle de la réalisation de vos aspirations, celle de la sérénité et de la joie, de la solidarité, de l'hospitalité. Bonne année à vous tous. Et bien sûr, bonne année à notre belle commune de Montarnaud.

Bien cordialement,

*Gérard Cabello
Maire de Montarnaud*





Chers concitoyens, chers amis,

L'année 2019 se termine, et avec elle une bonne partie des réalisations que le Conseil municipal avait adoptées en mars, lors de l'élaboration du budget.

En termes d'études, comme prévu, la réalisation d'une expertise sur la mobilité dans notre commune est en cours. Elle prend en compte la possibilité de créer un nouveau plan de circulation, la mise en place de nouvelles voies piétonnières et de pistes cyclables, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les problèmes de stationnement. En parallèle, une autre étude de faisabilité concernant la mise en valeur du cœur du village est en bonne voie et ses résultats ne devraient pas se faire attendre. Enfin, la révision générale du PLU a été relancée afin de pouvoir mieux contrôler l'expansion démographique de notre commune, des outils efficaces ayant été enlevés aux communes par l'État.

En termes de réalisations concrètes, la création d'un nouveau jardin d'enfants, associé à la réhabilitation de celui de l'esplanade et la mise en place d'un jeu supplémentaire à l'école maternelle est achevée. Rappelons que ce projet a été étudié en commission extra-municipale avec les assistantes maternelles.

Bien évidemment, de nombreux investissements ont été réalisés au niveau des écoles : achat de mobilier, vidéo projecteurs, un grand nombre de travaux... Ils permettent de répondre aux besoins nouveaux et je rappellerai en cette occasion, que 44 % de la masse salariale totale, ainsi que 34 % du budget total de fonctionnement de la Mairie sont consacrés à nos établissements scolaires.

2019 a également été l'année d'ouverture de la crèche intercommunale réalisée dans le cadre d'une collaboration entre la CCVH et la commune dans laquelle notre investissement en biens et en travaux a dépassé les 400 000 €.

De nouvelles voiries ont été réhabilitées, notamment aux deux Fontaines, avec la volonté d'améliorer le stationnement aux écoles ; c'est également vrai pour l'amélioration du parking du complexe sportif, complètement défoncé et surtout pour l'avenue du Pradas qui mérite un petit rappel.

En effet, il se trouve qu'une partie de cette avenue appartenait au lotissement du Pradas, ce qui interdisait la réalisation de tous travaux municipaux sur cette voirie. Il a donc fallu procéder au détachement cadastral de cette voie, un processus relativement long, puis à son acquisition à titre gracieux avec l'accord des propriétaires concernés. Merci à eux. L'ensemble de ces formalités a permis à la Mairie d'être propriétaire de la voirie dans le courant de l'année 2019. Je précise que les travaux réalisés ont un caractère temporaire permettant une circulation moins inconfortable, puisque nous avons passé un accord avec le Conseil Départemental avec lequel nous avons d'excellentes relations, qui effectuera les travaux définitifs, beaucoup plus onéreux ; la commune aura la charge de la réalisation des pistes cyclables et piétonnières.

Nous avons également poursuivi le plan triennal concernant l'éclairage public de nos voies. En effet, dans une optique d'économie d'énergie et d'efficacité de l'éclairage public, l'ensemble des lampadaires à boules, peu efficaces et très énergivores est en cours de remplacement par des lampadaires à LED.

Par ailleurs, nous avons doté le cimetière d'un nouveau columbarium, celui en place étant saturé, et d'un jardin du souvenir à la demande de nos familles.

Enfin, afin de mettre en valeur le patrimoine de Montarnaud, un circuit touristique est en cours d'installation, avec des portants qui servent de support à une information qui rappelle l'histoire des quartiers ou monuments remarquables.

N'oublions pas non plus que la construction de la nouvelle station d'épuration financée par le Conseil Départemental, l'agence de l'eau et la Mairie à hauteur de plus de deux millions d'euros en ce qui nous concerne s'est achevée il y a quelques mois et que son inauguration, patronnée par la CCVH a eu lieu le 16 janvier 2020.

Je vous informe enfin de l'intervention de la Mairie afin que Montarnaud soit classé dans le plan de catastrophe naturelle 2019, ce qui doit permettre à nombre d'entre vous de pouvoir bénéficier dans de meilleures conditions du remboursement des dégâts auprès de vos assurances.

Autre conséquence de la météo, il nous a fallu intervenir au niveau du Patio des Songes. Les dégâts apportés à ce bâtiment lors d'un épisode cévenol en 2018, nous ont conduits à réaliser des travaux d'urgence de mise en sécurité des biens et des personnes, bien que notre responsabilité ne soit nullement mise en cause. Après discussion avec les aménageurs de la ZAC, ces derniers ont accepté de préfinancer ces travaux, qui sont en voie d'achèvement. Mais aujourd'hui, le bâtiment est à l'abri des inondations.

Dernier point, lors de la réunion de bilan de nos ALSH, la Caisse d'Allocations Familiales a montré sa satisfaction du fonctionnement de nos services et, sur notre demande, nous a autorisés à augmenter le nombre d'enfants accueillis dans nos services, ce qui était une nécessité.

Il est également difficile de ne pas parler du Mas Dieu, notre superbe garrigue, un temps supposée devenir la décharge de l'agglomération de Montpellier qui voit plusieurs projets à haute valeur environnementale s'installer en ce lieu.

Cela dit, deux évènements importants pour l'avenir de notre commune ont marqué 2019. Premier évènement, la désignation de Montarnaud pour le projet Bourgs-Centres de la région Occitanie qui va faire bénéficier de subventions importantes. Second évènement, le classement de Montarnaud en tant que pôle du pays Cœur d'Hérault, derrière les trois villes principales, Gignac, Lodève et Clermont l'Hérault, ce qui démontre que notre commune est reconnue sur le territoire

Après ces informations, songeons à 2020, une année importante puisque les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars. Comme je vous l'ai annoncé, après presque 20 années consacrées à la Mairie, j'ai décidé de ne pas postuler à un troisième mandat de maire tout en souhaitant me présenter en tant que conseiller. Certes, il y a eu beaucoup de travail, mais également tellement de rencontres conviviales. Et malgré un pincement au cœur, je peux considérer qu'il est de mon devoir de passer la main. Montarnaud s'est considérablement rajeuni et mérite un ou une Maire jeune, représentatif de la population et qui préfigure l'avenir. Et mon expérience est instructive, il faut deux à trois mandats pour finaliser un programme qui ne peut plus s'inscrire, dans notre société, sur 6 années.

Je tiens maintenant à mettre à l'honneur les équipes municipales qui m'ont soutenu pour la qualité du travail qu'elles ont effectué. Je tiens à les remercier pour la disponibilité de chacun, pour l'étendue du travail réalisé, et pour avoir compris qu'une gestion municipale suppose un travail collectif et surtout une honnêteté et une loyauté sans faille et de n'avoir qu'une seule ambition axée sur le bien être de notre commune.

Je tiens également à remercier bien chaleureusement tous nos employés de mairie sans qui nos décisions resteraient lettre morte et qui travaillent dans des conditions quelquefois difficiles. Je n'oublierai pas, évidemment, les présidents et tous les bénévoles qui travaillent dans nos associations et qui jouent un rôle important sur notre commune. Soyez conscients que votre rôle est important.

Bien cordialement,

Le Maire de Montarnaud



Le budget municipal 2019

Le budget de fonctionnement

RECETTES

Montant total :
3 917 682 €

Augmentation de 10,4%
par rapport à 2018.

DÉPENSES

Montant total :
3 237 441 €

2019 : +7,5%

2018 : +5,68%

• CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

2019 : +124 039 €
(+11,8%)

2018 : +63 831 €
(+7,42%)

2017 : +91 909 €
(+11,97%)

• MASSE SALARIALE

2019 : +168 680 €
(+8,8%)

2018 : +55 619 €
(+3,28%)

2017 : +98 390 €
(+6,17%)

• BAISSÉ DES DÉPENSES FINANCIÈRES : -873 €

(-1,3%)

L'élaboration du budget municipal constitue un élément essentiel de la vie d'une commune. Il est en effet l'outil prévisionnel qui permet de mettre en place la politique de la ville élaborée par les élus, tout en tenant compte des possibilités financières de la cité. Après son élaboration, il constitue le fil rouge des réalisations municipales, qui doivent respecter au plus près ces prévisions financières. Le budget établi en début d'année est donc soigneusement confronté aux décisions municipales tout au long de l'exercice.

Par ailleurs, l'État, par l'intermédiaire du Préfet, exerce un contrôle sur les deniers publics, avec une attention particulière pour l'excédent du budget de fonctionnement qui reflète la santé financière d'une commune et qui conditionne la possibilité d'obtenir des prêts auprès des banques, donc la capacité d'investissement.

Cet article a pour but de faire le point sur le budget 2019. Les chiffres affichés sont issus du compte administratif 2019 et donnent les informations essentielles pour comprendre cette année budgétaire.

Le budget de fonctionnement

Le budget 2019 de fonctionnement est caractérisé par une augmentation des recettes totales de 408 284 € par rapport au budget 2018 (+ 10,4%). Cette augmentation est supérieure à celle enregistrée lors des exercices précédents (+ 276 793 € entre 2017 et 2018, + 172 965 € entre 2017 et 2016 ; + 115 884 € entre 2016 et 2015).

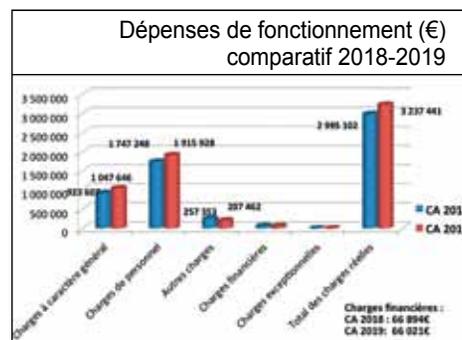
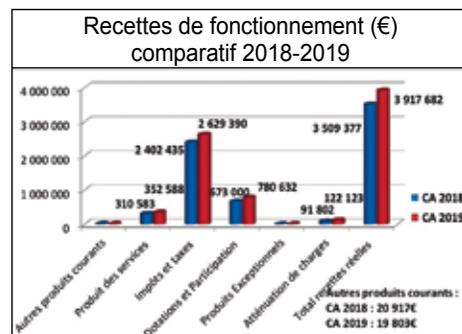
Elle résulte notamment d'une augmentation des recettes issues des dotations et participations (+ 107 632 € soit + 13,8 %), qui s'explique par :

- un accroissement des prestations, dotations et participations CAF dans le cadre du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse).

- une augmentation des effectifs scolaires qui induit une forte progression du produit des ventes (cantines, services périscolaires et ALSH) : + 42 000 € par rapport à 2018 (+ 11,9 %).

Malgré le maintien des taux d'imposition décidé par la Mairie, l'accroissement des bases fiscales (revalorisation décidée par l'État et augmentation du nombre de foyers) contribue également à une progression des recettes. En effet, le montant total des recettes « Impôts et Taxes » s'établit à 2 629 390 €, soit une augmentation de 8,6 % par rapport à 2018.

L'accroissement des recettes de fonctionnement est ainsi principalement généré par les recettes locales



(impôts et taxes ainsi que les produits des services). Enfin les atténuations de charges progressent de 30 321 € entre 2018 et 2019.

La commune enregistre parallèlement une augmentation globale des dépenses de fonctionnement de 242 337 € par rapport à 2018 (+ 7,5 % ; + 5,68 % en 2018 et + 8 % en 2017). La progression des coûts de fonctionnement est principalement due à :

- de l'augmentation des prix de l'énergie (électricité et gaz)
- la progression du nombre de repas achetés à notre prestataire pour la cantine
- une élévation du montant des achats permettant la réalisation de travaux sur l'espace public ou au sein des bâtiments publics par les services techniques (travaux au sein des écoles, des bâtiments administratifs, entretien des voiries)
- la location de l'espace modulaire pour l'école maternelle.

Par contre, la progression de la masse salariale (+ 8,8 %) résulte principalement de la création de postes supplémentaires, en réponse aux besoins grandissants de la commune ainsi que du Glissement Vieillesse Technicité (avancements d'échelons, promotions, augmentation de la valeur du point d'indice).

Ces chiffres démontrent que les recettes ayant progressé plus vite que les dépenses, l'excédent de fonctionnement est en hausse sensible par rapport aux années précédentes, puisqu'il est estimé à 623 760 € à le fin de l'exercice 2019 (514 000 € en 2018, 382 025 € en 2017).

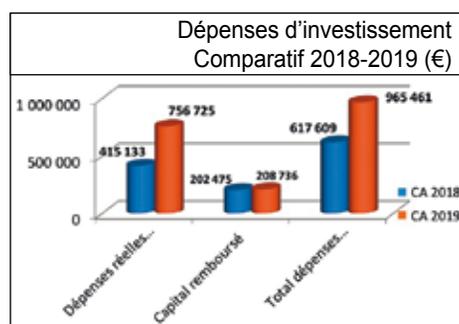
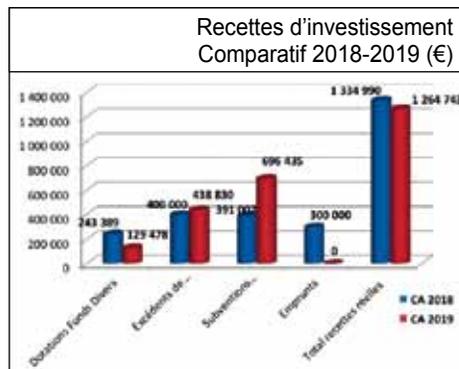
Cependant, la visibilité concernant les recettes de fonctionnement futures est de plus en plus difficile, notamment en ce qui concerne les incertitudes concernant la taxe d'habitation. Il est donc évident que nous devons rester particulièrement prudents et vigilants en ce qui concerne la maîtrise du budget de fonctionnement.

Le budget d'Investissement

Le budget d'investissement est alimenté par une partie de l'excédent de fonctionnement total de l'année n-1, le Fonds de Compensation de la TVA, les emprunts éventuellement effectués et les subventions obtenues auprès des collectivités territoriales ou de divers organismes publics. Il permet de maintenir ou développer le patrimoine communal au profit de ses administrés.

Cette année, la commune n'a pas réalisé (après paiement du capital de la dette) l'ensemble des investissements prévus. En effet, suite au recours d'un particulier, d'ailleurs contraire à l'avis favorable de la commission de sécurité départementale, le projet de rénovation de la maison vigneronne pour la création d'une maison des associations a été suspendu. La mise à disposition d'une nouvelle salle de 100 m², importante pour nos associations, a donc été retardée.

Les investissements suivants ont donc été réalisés en 2019 :



- Achat d'un minibus par le Service Jeunesse fortement subventionné par la CAF et d'un camion benne pour le Service Technique.
- Création d'une nouvelle aire de jeux au niveau des nouveaux quartiers de la ZAC du Pradas qui permet d'offrir un espace récréatif supplémentaire à nos enfants. Ajout d'un jeu supplémentaire sur l'école maternelle et rénovation de l'aire de jeux de l'Esplanade (facturés début 2020 dans le cadre des « Restes à Réaliser »).
- Rénovation partielle de l'avenue du Pradas en attendant sa requalification complète. Réhabilitation d'une partie de la rue des Érables avec optimisation des emplacements de stationnement en début de rue. Réfection du parking du complexe sportif.
- Amélioration de la Salle des fêtes : création d'un faux plafond isolé et installation d'une climatisation réversible qui améliorent le confort thermique de ce bâtiment public.
- Travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes prévus dans le programme pluriannuel de



Évolution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État

2014 : 261 163 €

2015 : 212 903 €

2016 : 161 494 €

2017 : 110 231 €

2018 : 170 813 €

2019 : 214 399 €

Bilan du budget 2019

Excédent de fonctionnement prévu pour l'année
2017 : 382 025 €
2018 : 514 000 €
2019 : 623 760 €

Amélioration de la solvabilité de la commune :

2016 : 9,3 années
2017 : 9,5 années
2018 : 7,35 années
2019 : 6,9 années



l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

- Réalisation de divers investissements et réparations sur les deux écoles.
- Poursuite des travaux de rénovation de l'éclairage public (remplacement des lampadaires à boules par des lampadaires à LED, plus économe en consommation).
- Création d'un nouveau columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière.
- Lancement de l'étude sur la circulation à Montarnaud et la rénovation du centre ville.

Les recettes totales d'investissement se sont élevées à 1 264 743 € (dont 120 600 € proviennent du fonds de compensation de la TVA et 696 435 € des subventions) pour des dépenses d'investissement totales de 961 763 € (qui prennent en compte le remboursement du capital des emprunts communaux).

Les Budgets annexes

Le Budget ZAC

Au cours des années précédentes, nous avons créé un budget annexe ZAC afin d'identifier et faci-

ter la gestion des besoins liés à l'expansion démographique de notre village. Il est alimenté par les contributions des aménageurs (5 800 000 €) et le transfert à partir du budget général d'une subvention d'équipement de 250 000 € annuels pendant trois ans, lequel a cessé depuis 2015. Inversement, le budget ZAC a alimenté le budget général sur diverses opérations pour un montant global de 272 400 €.

Cette année 2019 a été une année sans activité réelle sur le budget de la ZAC, si ce n'est le paiement des intérêts et du capital de l'emprunt contracté sur l'exercice 2016 et le versement de 500 000 € de participations par les aménageurs.

Conclusion

Les comptes de la Commune montrent que l'accroissement de population a été maîtrisé et accompagné budgétairement sans altérer les finances municipales. Bien au contraire, l'endettement de la commune (nombre d'années théorique permettant de solder l'ensemble des emprunts en utilisant les excédents de fonctionnement : 15 ans en 2008, 6,9 ans en 2019) a été à nouveau amélioré sans peser sur le pouvoir d'achat des montarnéens. En effet, les taux d'imposition ont très peu progressé sur les 6 dernières années.

Soulignons qu'une gestion financière prudente ainsi qu'une activité budgétaire au plus près des besoins ont notamment permis de procéder aux recrutements nécessaires pour faire fonctionner les services municipaux et de développer les services publics.



Remise des Trophées de la Ville

Des montarnéens à l'honneur à l'international, national et départemental

A.S.M.P.V Football Club

Nicolas ANDRIEUX et José PLAZA, Équipe senior et ses entraîneurs : Accession en Régionale 1 - Ligue de Football Occitanie - 2019.

Badminton Club Montarnaud

Laurent TARDIVON et Patrick LAVIER, vainqueur du championnat de France 2019 en double vétérans des F.N.S.M.R à Hondschoote (59).

Fédération Française d'équitation

Julie FOURNIER PAPAIX, Championne de France 2019 en équitation endurance - Master endurance Amateur 1 GP 90km

Les Écuries de Malou

Maria FOUSSADIER, championne régionale 2019 en As Poney 2D.

Le Foyer Rural de Montarnaud

Charlotte ANDRIES, 3^e médaille en artistique Twirl- Coupe du Monde 2019 de Twirling-bâton à Limoges (87) ;

Alexandra FOUQUET & Charlotte ANDRIES, 7^e place en artistique duo - Coupe du Monde 2019 de Twirling-bâton à Limoges (87)

Taekwondo Club de Montarnaud

Quentin REINER, (Minime) 1^{er} médaille d'or en Combat et 2^e médaille d'argent en Technique au 4^e Open de Taekwondo du Grand Mottois à la Grande Motte / 2^e médaille d'argent au championnat 'Kids Tournament' à Montpellier ;

Rayane MOUFID, (Cadet) 1^{er} médaille d'or au Critérium National Technique à Vitrolles (13) / 1^{er} médaille d'or au Critérium Régional Technique à Escalquens (31) / 1^{er} médaille d'or à l'Open Technique des Bouches du Rhône à Peypin (13) / 1^{er} médaille d'or en Technique et 2^e médaille d'argent en Combat au 4^e Open de Taekwondo du Grand Mottois ;

Florian FICARA, (Cadet) 2^e médaille d'argent en Technique et 3^e médaille de bronze en Combat 4^e Open de Taekwondo du Grand Mottois ;

Shîmaa MEHADJEBI, (Cadet) 2^e médaille d'argent au Championnat Régional à Montpellier / 1^{er} médaille d'or en Technique et 2^e

médaille d'argent en Combat au 4^e Open de Taekwondo du Grand Mottois ;

Raphael FABRE-GASNIER, (Benjamin) 1^{er} médaille d'or à l'Open International des Bouches du Rhône à Vitrolles (13) / 3^e médaille de bronze au Critérium Régional Technique à Escalquens (31) / 1^{er} médaille d'or en Combat et 2^e médaille d'argent en Technique XI^e Coupe de Léguevin (31) / 1^{er} médaille d'or au 4^e Open de Taekwondo du Grand Mottois ;

Malak MOUFID, (Benjamin) 1^{ère} médaille d'or au championnat 'Kids Tournament' ;

Marianne VANDE-VOORDE, (Benjamin) 2^e médaille d'argent à l'Open International des Bouches du Rhône à Vitrolles (13) / 1^{ère} médaille d'or XI^e Coupe de Léguevin (31) / 1^{ère} médaille d'or au championnat 'Kids Tournament' ;

Maroussia COURT, (Benjamin) 2^e médaille d'argent à l'Open International des Bouches du Rhône à Vitrolles (13) / 1^{ère} médaille d'or XI^e Coupe de Léguevin (31) / 3^e médaille de bronze au championnat 'Kids Tournament' ;

Enzo MONGIAT, (Minime) 1^{er} médaille d'or au Critérium Régional Technique à Escalquens (31) / 3^e médaille de bronze à l'Open technique des Bouches du Rhône à Peypin (13) / 1^{er} médaille d'or XI^e Coupe de Léguevin (31) / 3^e médaille de bronze au championnat 'Kids Tournament' / 1^{er} médaille d'or en Technique et 3^e médaille de bronze en Combat au 4^e Open de Taekwondo du Grand Mottois ;

Mathias ROULAUD, (Benjamin) 3^e médaille de bronze à l'Open International des Bouches du Rhône à Vitrolles (13) / 1^{er} médaille d'or en Technique XI^e Coupe de Léguevin (31) / 1^{er} médaille d'or au championnat 'Kids Tournament' ;

Timothé REZE, (Cadet) 3^e médaille de bronze au Championnat Régional à Montpellier / 3^e médaille de bronze en Technique au 4^e Open de Taekwondos ;

Manassa MOUFID, (Pupille) 2^e médaille d'argent à l'Open Technique des Bouches du Rhône à Peypin (13) / 1^{ère} médaille d'or au championnat 'Kids Tournament' ;

Aya SABHI, (Cadet) 2^e médaille d'argent au Championnat Régional à Montpellier



/ 1^{ère} médaille d'or en Combat et 2^e médaille d'argent en Technique au 4^e Open de Taekwondo du Grand Mottois ;

Malo DUPANLOUP, (Benjamin) 1^{er} médaille d'or en Technique XI^e Coupe de Léguevin (31) ;

Chayma BELADEL, (Minime) 3^e médaille de bronze au championnat 'Kids Tournament' ;

Thomas ROULAUD, (Minime) 1^{er} médaille d'or au championnat 'Kids Tournament' / 3^e médaille de bronze au 4^e Open de Taekwondo du Grand Mottois ;

Diégo BRAVO, (Minime) 1^{er} médaille d'or au championnat 'Kids Tournament' / 2^e médaille d'argent en Combat et 2^e médaille d'argent en Technique au 4^e Open de Taekwondo du Grand Mottois ;

Owen MARMIN, (Junior) 2^e médaille d'argent en Combat au 4^e Open de Taekwondo du Grand Mottois ;

Marine GRAILHES, (Cadet) 3^e médaille de bronze en Technique et 3^e médaille de bronze en Combat au 4^e Open de Taekwondo du Grand Mottois ;

Imane IKIOU, (Minime) 3^e médaille de bronze au championnat 'Kids Tournament' / 3^e médaille de bronze au 4^e Open de Taekwondo du Grand Mottois.

Tir sur silhouette métallique de poing 22 long riffle

Jérôme Labatut, Champion Régional de tir sur silhouettes métalliques combiné 2019 / Champion Interdépartemental de tir sur silhouettes métalliques combiné / 12^e au championnat de France / 12^e au championnat d'Europe de tir sur silhouettes métalliques combiné - Qualifié pour participer aux sélections nationales afin d'essayer de décrocher une place en équipe de France pour les championnats du Monde en Suède qui se dérouleront l'été prochain.

Le « MAS DIEU »

Une histoire exemplaire pour la défense de l'environnement

Le Mas Dieu, cette superbe garrigue de 550 ha située au sud de Montarnaud, constitue un territoire riche en histoire. Occupé par les romains, il a servi de refuge aux templiers lors de leur extermination par Philippe Le Bel, désireux de s'emparer de leurs richesses. Il a abrité une léproserie tenue par des moines, et a été traversé par de nombreuses voies telles que le chemin de Rome, la route du sel, le chemin de Jérusalem ou la voie de Saint Jacques de Compostelle. Plus récemment, il s'est affirmé comme un véritable poumon vert, avec une remarquable diversité de la faune et de la flore de garrigues, ouvert au pastoralisme. Et pourtant...

La menace inattendue

Et pourtant... Le district de Montpellier cherche désespérément une solution afin de se débarrasser de ses ordures ménagères. À la fin des années 1980, son Président, Georges Frèche, après consultation des sites possibles, décide de créer une nouvelle décharge sur un territoire, éloigné, autant que possible, de la capitale régionale. Dépourvu d'habitations à proximité immédiate, sans valeur écologique aux yeux du district, le Mas Dieu est choisi.

La riposte citoyenne

Dès cette décision rendue publique, la résistance s'organise dans les quatre communes directement concernées par le Mas Dieu : Montarnaud, Murviel-lès-Montpellier, Saint-Georges-d'Orques et Saint Paul et Valmalle. Les quatre mairies et l'ensemble des populations concernées organisent la riposte à divers niveaux. De nombreuses manifestations sont organisées sur Montpellier, avec notamment un pique-nique

sur la place de la Comédie et un très médiatique blocage d'une étape du tour de France cycliste qui traversait notre commune.

Parallèlement, les mairies déposent un recours sur la validité juridique de la décision du Conseil du District de Montpellier, et tentent de mettre en place un projet alternatif. Le recours s'avère efficace, le District a en effet omis de faire délibérer les Conseils Municipaux des communes afin qu'elles lui transfèrent la compétence ordures ménagères. La décision d'implanter la décharge sur le Mas Dieu est donc abrogée.

Malgré ce premier revers, Georges Frèche persiste, et il faut un véritable combat d'experts géologiques pour conclure que la mise en place d'une décharge sur le Mas Dieu ferait courir de très graves risques de polluer l'important réservoir souterrain des Causses d'Aumelas. La position du District est donc considérablement affaiblie.

Parallèlement à la mise en place de ces expertises les quatre communes décident d'occuper le terrain avec la mise en place d'un



projet d'intérêt général sur le Mas Dieu. Le premier projet consacré aux activités physiques d'extérieur va progressivement céder la place à un projet plus ambitieux et plus médiatique : la mise en place d'un Parc tropical. Ce dernier, sujet à controverses sur son ampleur (600000 visiteurs par an) et sur sa déconnection avec les spécificités locales, va évoluer vers un projet de jardin des découvertes axé sur les apports botaniques des grands voyageurs montpelliérains.

Une première victoire, fondamentale

Les quatre communes négocient alors l'achat du territoire avec le propriétaire des lieux. Grâce à la volonté des municipalités et du Conseil Général de l'Hérault d'implanter une agriculture durable sur le site, la SAFER accepte d'assurer à court terme le portage financier du projet. En 2001, à la veille des élections municipales, la SAFER revend 260 ha du Mas Dieu au Conseil Général de l'Hérault, 148 ha aux agriculteurs, 14 ha liés

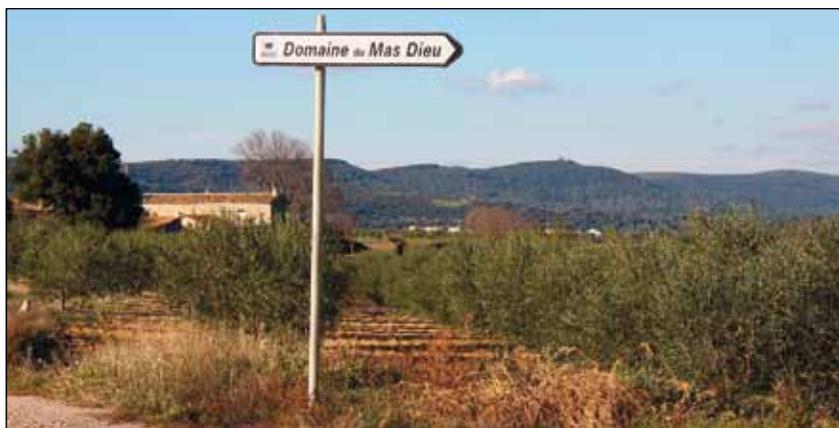




aux 2 mas et les quatre communes achètent pour leur part les 140 ha qui les assurent de la maîtrise foncière de la zone sensible du Mas Dieu. De plus, la découverte d'eau sur le territoire permet d'installer un forage qui bénéficie d'un décret préfectoral de protection des eaux toujours d'actualité. Les choses s'avèrent donc de plus en plus difficiles pour le district devenu Agglomération de Montpellier.

Les acquis d'une lutte citoyenne

A l'issue de cette lutte conjointe des citoyens de quatre communes et de leurs élus, il est clair que d'importants atouts pour la préservation du site ont été obtenus. D'une part, les municipalités concernées, au prix d'un endettement non négligeable, ont acquis la maîtrise foncière de 140 ha du site du Mas Dieu destiné à devenir une décharge. D'autre part, en achetant leurs 140 ha au prix fort, les mairies ont permis aux agriculteurs de prendre possession de 148 ha à un prix très inférieur, compatible avec les activités agricoles.



Hormis la maîtrise foncière du Mas Dieu, cette lutte a donc permis, avec l'aide du Conseil Général, d'installer sur le site une agriculture durable, sur 148 ha consacrés à la viticulture et à l'oléiculture. De plus, la construction d'une bergerie financée par la commune de Montarnaud, pérennise le pastoralisme sur ce territoire.

La création du SIADE du Mas Dieu

Afin de faire face à toute nouvelle menace sur le territoire, les quatre communes se dotent, en 2005, d'un syndicat mixte ouvert, le SIADE (Structure d'Initiative pour l'Aménagement et le Développement de l'Ecosystème du Mas Dieu), dans lequel elles sont représentées par 8 délégués désignés par chaque conseil municipal. La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault est également membre du syndicat. Plus récemment, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault adhèrent au SIADE avec la désignation de deux délégués titulaires et deux suppléants pour chaque organisme territorial. Depuis 2008, le syndicat est présidé par le Maire de Montarnaud et va s'adjoindre une équipe technique et juridico-administrative.

Les directives qui sont données par les quatre communes au SIADE tiennent compte des difficultés rencontrées dans le passé : il s'agit de mettre en place un projet raisonnable, en grande partie autofinancé, qui ne se heurte donc pas à l'écueil de la recherche de subventions considérables auprès des collectivités territoriales.



Le Mas Dieu : état des lieux

L'une des caractéristiques du Mas Dieu réside dans sa dualité. D'une part, sa partie Nord est très largement impactée par la présence de l'imposant transformateur RTE Très Haute tension de Tamareau, d'où rayonne une multiplicité de pylônes électriques haute tension qui dénaturent considérablement le site. A cela s'ajoute la présence d'un important délaissé d'autoroute dont la valeur pastorale est faible, de l'importante conduite de gaz Algérie-France et d'un câble international de Télécommunications. A l'inverse, sa partie Sud constitue une splendide garrigue dont la spécificité de la faune et la flore a été soulignée dans les études antérieures. De plus, à l'Ouest, se situe la partie agricole mise en place pour les viticulteurs et les oléiculteurs, ainsi qu'une bergerie. La quasi-totalité du territoire est ouvert, par convention orale, à l'activité pastorale.

Cette complexité n'a pas nui pour autant à son attractivité. Sans insister sur la décharge de l'agglomération de Montpellier (même s'il s'agit là d'une attractivité pour le moins discutable), il est bon de préciser qu'un projet de 650 villas a été envisagé en ce lieu. Compte-tenu du développement économique et démographique prévisible autour de la A750, il était évident que le territoire du Mas Dieu deviendrait l'objet de convoitises fu-



tures pour des programmes d'aménagement peu soucieux de son caractère écologique.

Il devenait donc particulièrement urgent de développer un projet réaliste, d'intérêt général, susceptible de s'opposer efficacement à la mise en place d'une décharge et/ou à une urbanisation considérable de notre territoire du Mas Dieu.

Genèse d'un projet environnemental

L'urgence de réaliser un projet d'intérêt général sur le Mas Dieu est confirmée alors par les déclarations inquiétantes du Préfet et du président de l'Agglomération de Montpellier qui suivent l'abandon du projet de décharge de Fabrègues. De plus, en 2011, l'annonce d'une possible dissolution du SIADE par le Préfet crée une réelle inquiétude. Cette éventualité sera annulée suite à une réunion avec le Sous-Préfet de Lodève, et une intervention du Président du SIADE auprès du Préfet de Région en réunion publique.

Les consignes données par les quatre communes au SIADE pour l'élaboration du nouveau projet sont les suivantes :

- respect du caractère écologique et environnemental du lieu, en accord avec la charte éthique rédigée par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault ;

- respect de l'agriculture durable située à proximité du site, et en particulier nécessité de conforter l'activité pastorale ;

- attractivité pour les populations de nos quatre communes qui se sont endettées pour s'assurer la maîtrise foncière du site sensible du Mas Dieu ;

- financement assuré en grande partie ou en totalité par la mise en place d'activités compatibles avec le caractère écologique du Mas Dieu.

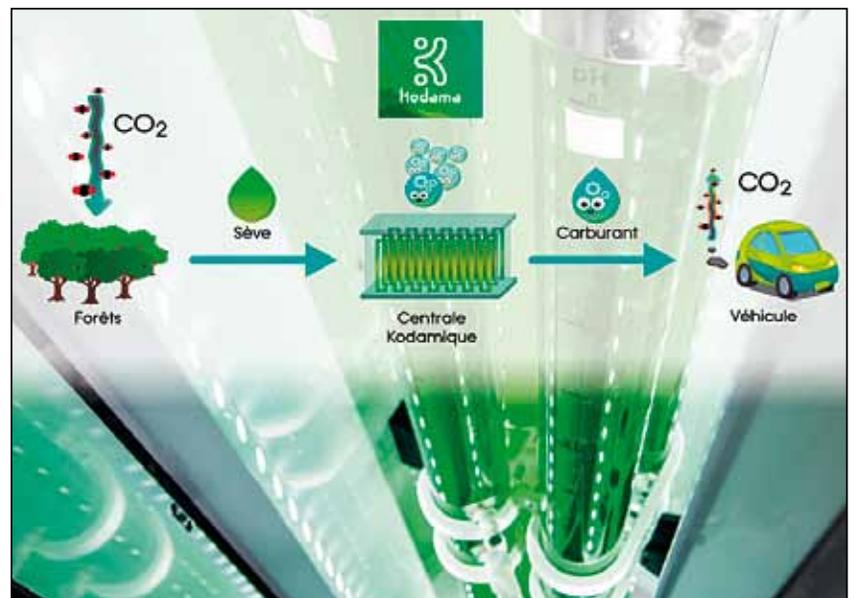
Après bien des propositions qui se sont heurtées à l'absence de financements publics et d'autofinancement, les deux dernières années ont vu apparaître des projets autofinancés, compatibles avec les critères du SIADE, cohérents et inclus dans un écoparc

dédié à la protection de l'environnement. Ces projets, validés par le syndicat mixte, sont en cours d'implantation.

Le projet Néomérys

Une équipe montpelliéraine est à l'origine de ce projet particulièrement novateur qui peut se résumer à cette question : comment contraindre à reboiser la planète dans ce monde gros utilisateur de carburants ?

Il faut en effet savoir que la forêt constitue un rempart efficace contre le réchauffement climatique, en absorbant le CO₂ et les micro-particules. Les experts estiment aujourd'hui qu'une augmentation de 10% de la surface boisée de la planète stabiliserait l'évolution envisagée du climat. Cependant, la défore-





conservatoire génétique pour les espèces animales, en élevant des races anciennes, moins productives, mais plus robustes peut apporter quelques solutions aux conséquences du réchauffement climatique sur l'agriculture. En effet, leur croisement avec des races modernes, productives mais peu adaptées à de nouvelles conditions atmosphériques, peut améliorer l'intégration de ces dernières dans le nouveau contexte climatique.

- Ce projet s'appuie sur une ferme pédagogique présentant des espèces anciennes ou actuelles proches de leurs prédécesseurs. Un élevage de poules de toutes races anciennes sera en particulier mis en place dans les conditions biologiques les plus strictes et dans le respect le plus sévère du bien-être animal. En parallèle, une petite exploitation maraîchère biologique sera développée, l'en-

semble supportant un petit restaurant Bio, basé sur les circuits courts.

Le projet Terra Historia

- Le Mas Dieu est un site qui a un passé historique indéniable et qui peut accueillir des animations historiques, notamment médiévales. Afin de découvrir les métiers anciens, différentes activités pédagogiques seront proposées, afin de découvrir les savoirs faire médiévaux, tels que le travail de la laine, du cuir, des étoffes, du bois, du métal... Un atelier de forge avec des exemples de réalisations anciennes et contemporaines aura des activités permanentes.

- Par ailleurs, des animations moyenâgeuses telles que des spectacles de combats et de la vie aux Moyen Âge seront organisées dans une véritable lice et une aire avec différentes grandes structures en bois, pour les simulations de batailles.

- Des conférences sur l'artisanat et le Moyen Âge compléteront l'aspect pédagogique de ce projet, ouvert aux familles et aux scolaires.

Un pôle formation et de découverte des métiers d'arts anciens sera également présent, secteur actuellement en crise de recrutement.

Conclusions

Près de trente années après la décision du district de Montpellier d'implanter une décharge sur le Mas Dieu, après un combat exemplaire des populations de quatre communes et de leurs élus maintenu dans la durée, la construction d'un EcoSite a débuté sur le Mas Dieu. Par ailleurs, cet



EcoSite à vocation pédagogique et culturelle constitue le seul véritable poumon vert à la périphérie de Montpellier, dont les autres sorties sont consacrées aux zones commerciales ou industrielles. Cet EcoSite s'avère d'autant plus indispensable que la proportion d'habitants de notre département natifs de la région est en diminution permanente et que la connaissance du milieu de garrigue et du pastoralisme est en forte régression. Une politique environnementale et culturelle réfléchie passe en effet par des actions améliorant la connaissance des spécificités des milieux de chaque région. Enfin, cette réalisation apporte un complément important aux animations touristiques de la communauté de communes Vallée de l'Hérault essentiellement focalisées sur Saint-Jean-de-Fos, le pont du Diable et Saint-Guilhem-le-Désert, qui va permettre de faire connaître notre région et ses villages, actuellement peu visités, ainsi que les productions de nos viticulteurs et oléiculteurs.

Le Mas Dieu est devenu le symbole d'une lutte victorieuse pour la défense de l'environnement à l'issue d'une belle histoire qu'il faut enseigner aux enfants des écoles : celle d'un site désigné pour accueillir une décharge, devenu un EcoSite qui va être complété par des activités culturelles de grande qualité, actuellement en cours de réflexion ; celle d'un combat intercommunal mené dans l'unité et dans la durée avec des partenaires publics et privés.



Les délibérations du Conseil

Extraits des délibérations décembre 2018 à novembre 2019

Administration Communale et Réglementation

Décembre 2018

Tableau des effectifs : création d'un poste d' « Adjoint animation » à temps non complet pour un temps hebdomadaire de 31h45. Suite à l'avis favorable de la CAP siégeant au centre de gestion de l'Hérault, il est possible de transformer un poste contractualisé d'adjoint d'animation sous la forme d'un contrat d'apprentissage en poste statutaire et de l'inscrire au tableau des effectifs dans le grade d'adjoint d'animation. Ce poste contractualisé a permis à un agent de pouvoir valider un diplôme le BPJEPS, diplôme reconnu par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Mars 2019

Enquête publique : Demande de permis de construire déposée par Dharma Energy Management pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque aux lieux-dits « La Garrigue de Tamareau ». Le dossier d'enquête publique concerne la demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque incluant la construction de locaux techniques, d'un poste de livraison et de 4 citernes comme dispositif anti-incendie. Le Préfet sollicite, dans le cadre de cette procédure, les avis motivés des conseils municipaux des communes de Montarnaud, Murviel-lès-Montpellier, Saint Georges d'Orques et Saint Paul et Valmalle.

Ce projet a des conséquences écologiques importantes et ne satisfait pas à différentes réglementations. Avis défavorable de la commune de Montarnaud.

Droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux : déclaration de cession d'un fonds de commerce de fleuriste n°034 163 19C0001. La délibération du Conseil Municipal 2011/052 du 10 mai 2011 instaure un droit de préemption sur les fonds



artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux. Vu la déclaration de cession n°034 163 19C0001, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de ne pas exercer son droit de préemption dans cette affaire.

Juin 2019

Modification d'un poste d'agent adjoint technique principal de 2^e classe. Modification du temps de travail d'un poste d'« Adjoint technique principal de 2^e classe » à temps non complet de 34,15h, pour porter ce temps de travail à 35h en raison d'un surcroît de travail au sein de la commune.

Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire (IFTS) : réactualisation du montant de référence et ouverture du droit pour les agents non titulaires au grade d'attaché.

Modification des statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Avis favorable.

Nouvelle gouvernance 2020-2026 - Répartition des sièges du futur Conseil Communautaire. Approbation de la répartition des sièges du conseil communautaire établie sur la base d'un accord local. Pour Montarnaud : 4 sièges sur la base de la population légale au 01/01/2019 soit 3456 Ha.

Septembre 2019

Tableau des effectifs : création de trois postes d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet (35h), d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet (29h15) et d'un poste d'ATSEM principal de 1^e classe à temps complet (35h) pour avancement de grade,

d'un poste temporaire d'ATSEM principal de 2^e classe à temps non complet à raison de 30h30 hebdomadaires lissés, pour accroissement d'activité.

Reprise des études de révision générale du PLU - Choix du candidat. La réalisation des études relatives à la reprise de la révision générale du PLU est attribuée à l'entreprise Perenne pour un montant de 24 425 € HT

Novembre 2019

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade. Le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %.

Sécurisation juridique des pistes classées DFCI. Le Conseil Départemental de l'Hérault et l'État (DDTM) ont lancé une procédure de sécurisation juridique des pistes classées DFCI HES0079, HES0034, HES0049 et HES0160 situées sur le territoire de Montarnaud. Approbation du principe de cette sécurisation juridique, et acceptation d'aide aux services de l'État et du Conseil Départemental de l'Hérault à faire valoir de manière officielle une servitude concernant les pistes susvisées.

Projet de création d'un atelier de recyclage de papiers, cartons sur la commune de Vailhauquès. Projet soumis à la consultation publique. Avis favorable de la commune de Montarnaud.

Animation culturelle et vie associative

Décembre 2018

Association « la Boîte aux Cirquouités » : demande d'une subvention annuelle. Attribution d'une subvention annuelle de 300 €.

Association « Foyer Rural » : demande d'une subvention exceptionnelle. Deux membres de la section Twirling bâton de l'association ont été sélectionnés au championnat d'Europe de Twirling bâton. Dans ce cadre, le coût du voyage étant de 2 100 €, l'association sollicite la commune pour aider au

financement de ce séjour. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 750 €.

Juin 2019

Subventions 2019. Vote des subventions annuelles aux associations montarnéennes pour un montant total de 55 700 €.

Finance

Décembre 2018

Budget principal - Décision Modificative n°2. Annulation de titre de 7 183,41 €

Budget principal - Décision Modificative n°3. Solde du transfert d'excédents budgétaires du budget assainissement 2017. Fonctionnement : 1 992 493 €. Investissement : 56 532 €.

Budgets municipaux - Restes à réaliser 2018 et dépenses investissements 2019. Autorisation donnée à M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite du quart des crédits d'investissement (compte 20, 21 et 23) du budget Primitif principal et des budgets annexes de l'année 2018, ainsi que l'ensemble des restes à réaliser 2018 pour chacun des budgets de la Commune dans l'attente du vote du budget 2019.

Mars 2019

Débat d'orientation budgétaire et vote du budget.

- **Budget général :** Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2018. Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2018, soit la somme de 438 830,00 €, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement du BP2019. Adoption du budget primitif (BP) 2019 pour 5 781 161,58 € (section d'investissement : 1 958 439,15 € et section de fonctionnement : 3 822 722,43 €).

Fixation des taux des impôts directs locaux au titre de l'exercice 2019 :

- 17,60 % pour la taxe d'habitation ;
- 26,82 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 154,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il n'y a pas d'augmentation des taux par rapport à 2018.

- **Budget ZAC du Pradas :** Adoption du compte administratif et du compte de ges-

tion 2018. Adoption du budget primitif 2019 pour 614 520 € (section d'investissement : 578 000 € et section de fonctionnement : 36 520 €).

Amortissement des subventions versées au budget Zac du Pradas. M. le Maire informe que la Commune a octroyé une subvention d'équipement de 250 000 € par an du budget général au budget annexe ZAC du Pradas, pour les budgets 2013-2014-2015, soit un montant total de 750 000 €. La durée d'amortissement de cette subvention sera de 15 ans à compter de l'exercice budgétaire 2019, le montant à amortir et à inscrire au budget communal étant de 50 000 € par an.

Juin 2019

Autorisation de dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional et le Conseil Départemental pour les projets de la commune. Le plan de financement prévisionnel : 30 % subvention du Conseil Régional Occitanie, 30 % subvention du Conseil Départemental de l'Hérault, 40 % de participation communale. Création d'un jardin de jeux pour les enfants : estimation 75 000 €. Mise en place d'une signalétique routière : estimation 48 600 €. Rénovation d'une maison vigneronne en maison des associations : estimation 450 000 €. Création d'un belvédère touristique sur le site Moulin à Vent : estimation 15 000 €. Mise en place d'une signalétique touristique : estimation 10 000 €. Rénovation de la Chapelle : estimation 25 000 €. Rénovation et mise en accessibilité de la salle des fêtes : estimation 66 000 €. Rénovation du jardin d'enfant du centre village : estimation 25 000 €.

Novembre 2019

Budget principal – Décision modificative n°2 qui concerne la réalisation des travaux de voirie de l'avenue du Pradas qui nécessite d'abonder le compte 2151 de la section d'investissement relatif au réseau de voirie.

Jeunesse et Sports

Décembre 2018

Service Jeunesse - Séjour neige pour les années 2019 et 2020 - choix du candidat. Le séjour Neige est organisé chaque année par le Service Jeunesse Municipal. La Commune a

lancé une consultation publique pour les deux prochains exercices (2019 et 2020) comportant une offre de base et une option « transport », l'objectif étant de contractualiser ce marché avec le mieux disant entre sécurité, activité et coût. Quatre sociétés ont proposé une offre : la ligue de l'enseignement de l'Hérault, la ligue de l'enseignement du Gard, Les Chalets du Mezenc, Les compagnons de nos jours heureux. Les dates proposées ne coïncidant pas avec les dates demandées par la Commune sur l'appel d'offres, La Ligue de l'Enseignement du Gard a retiré son offre. Attribution du marché « séjour neige pour les années 2019 et 2020 » à la structure les Chalets du Mezenc, pour un montant de 10 454 € HT. Validation de l'option « Transport » pour un montant de 2 100 € HT valable pour les deux années du marché.

Juin 2019

Reconduction de la convention d'utilisation du stade de football et équipements annexes de la Commune de Grabels pour la nouvelle saison sous réserve de validation par la Ligue Occitanie. Cette convention va permettre, pour la nouvelle période à venir, à l'équipe une de Montarnaud de jouer dans de bonnes conditions sportives et homologuées par les instances sportives.

Septembre 2019

Convention d'utilisation du minibus avec le club de football pour la saison 2019-2020 (4 déplacements).

Novembre 2019

Marché aire de jeux : Choix du candidat. Le marché comprend la création d'une nouvelle aire de jeux sur la ZAC du Pradas, la rénovation de l'aire de jeux de l'Esplanade et l'installation d'une maisonnette à l'école maternelle. Trois entreprises ont postulé au marché MAPA : Créative Innovation Aménagement, Kompan et Apy Rhône Alpes – Qualité. Le marché a été attribué à l'entreprise Apy Rhône Alpes – Qualité pour un montant de 85 742,27 € HT.

Patrimoine

Décembre 2018

Installation, maintenance et vérifications des systèmes anti-intrusion des bâtiments communaux : choix du candidat. Infor-

mation au conseil. Un marché de moins de 15 000 € HT a été mis en place sur l'intégration au sein des deux écoles de la Commune d'un système d'alarme anti-attentat, ainsi qu'une alarme intrusion pour le local du troisième âge. Sur quatre entreprises contactées, une seule a répondu à l'offre et ce dans les prix pratiqués usuellement dans la profession pour ce genre de travaux. Il s'agit de la société Alarm'Confort pour un montant de 13 627,49 € TTC.

Novembre 2019

Rénovation énergétique de la salle des fêtes :

Choix du candidat. Lot n°1 : réalisation d'un faux plafond en dalle 600 x 600 mm permettant de réduire la hauteur sous plafond et comprenant une isolation (200 mm non revêtue). Lot n°2 : fourniture et installation d'une climatisation réversible. Huit entreprises ont postulé au marché MAPA, dont cinq au lot n°1 (Cuartero SAS, SARL Ferrer, Plafco Concept, Méditrag, Peyre Philippe) et trois au lot n°2 (SARL Climacontrol, SITCF, Charmillon). Le marché a été attribué à l'entreprise Cuartero SAS (lot n°1) pour un montant de 12 478 € HT et l'entreprise SARL Climacontrol (lot n°2) pour un montant de 12 840 € HT.



Urbanisme et environnement

Décembre 2018

SIADÉ du Mas Dieu-Implantation de la SCI « Court-circuit » : information au Conseil. M. le Maire informe que la coopérative Ecosec a été choisie pour mettre en œuvre, sur le site du Mas Dieu, la protection de l'environnement en développant des solutions nouvelles de fertilisants naturels pour les sols, en partenariat avec des laboratoires de recherche tel que l'IEM, l'Irstea, SupAgro et l'Inra. Centre de formation agréé, Ecosec propose des cycles de formation pour tous

les acteurs de la gestion de proximité des bio-déchets, notamment sur le compostage. L'accroissement de ses projets participatifs, coopératifs et de formations sont tels que la Coopérative Ecosec doit se développer. Cela passe par de nouveaux espaces de travail, de recherche, d'étude, de formations. Afin de permettre que ses activités puissent s'intégrer au site du Mas Dieu, une structure juridique de type SCI, dénommée « Court-circuit » a été créée. Ecosec pourra ainsi centraliser sur un même lieu les deux maillons de son activité : la protection de l'environnement à travers la recherche appliquée et la conception de produits innovants, en partenariat avec des laboratoires de recherche (maillon n°1), la formation à la transition écologique, en partenariat avec les acteurs du territoire (associations, écoles, mairies...) (maillon n°2)

RODP TELECOM : attribution des redevances pour les années 2015 à 2018. La redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunications due par France Télécom est de 2 040,80 € pour l'année 2015, de 1 967,42 € pour l'année 2016, de 1 929,67 € pour l'année 2017 et de 1 993,68 € pour l'année 2018. Montant total : 7 931,57 €.

Convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie. Approbation du projet de convention entre Hérault Énergies et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie. En effet, la commune s'engage dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques. Elle a donc besoin de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie.

Hérault Énergie : Adhésion à un Groupement de Commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ». Autorisation donnée à M. le Maire à signer la nouvelle convention suite à l'élargissement du périmètre du Groupement à d'autres départements de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée.

Mars 2019

Conseil Départemental de l'Hérault-Contribution au fonctionnement du SDIS pour l'année 2019. Approbation de la contribution de la commune au financement du S.D.I.S 34, pour un montant de 67 869,12 €.

ZAC du Pradas : choix du nom des voies communales. Rue Ambroise Croizat et allée Guy Moquet.

Juin 2019

Demande du Fonds d'Aides aux Investissements Communaux (FAIC) du Département. Dans le cadre du Fonds départemental d'aide aux communes du Conseil Départemental de l'Hérault, la commune doit valider sous la forme d'une délibération la voirie qui pourra être prise en compte pour l'attribution de la subvention éponyme. Validation au titre de la réfection de voirie d'une partie de la rue des Érables. Le coût de la prestation est évalué à 25 000 € HT.

ZAC « DU PRADAS » - Déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération.

La tranche 3 de la ZAC « du Pradas » permet de connecter des parties Est et Ouest de la ZAC au Sud giratoire d'entrée de ville et s'inscrit dans le cadre des prévisions du PLH de la Vallée de l'Hérault et des orientations d'aménagement du PLU de la Commune. L'augmentation de population est conforme à la croissance programmée. Les besoins accrus d'eau potable et le traitement d'eaux usées lié à la croissance démographique sont assurés. Sur ce site banal, seules les ripisylves dignes d'intérêt seront maintenues, préservées et confortées par un large corridor naturel. La tranche 3, en continuité des tranches précédentes, permettra d'assurer un maillage viaire et des cheminements doux dans le centre du village et contribuera à fluidifier les échanges routiers. La 3^e et dernière tranche contribuera au maintien du cadre de vie et de la qualité de vie des habitants du centre ancien de Montarnaud. Le Conseil Municipal I) se prononce favorablement sur l'intérêt général de la 3^e tranche de la ZAC « du Pradas » et de la parcelle AL n° 226 située dans la 2^e tranche de la ZAC « du Pradas », II) déclare, en réponse à la réserve émise par le Commissaire Enquêteur dans son avis favorable émis sur l'enquête publique parcellaire préalable à la cessibilité, que la procédure ne souffre d'aucune irrégularité concernant la parcelle AL n°226 dès lors que l'erreur matérielle qui affectait la lettre de notification au propriétaire indivis n'a eu aucune incidence sur les garanties dont a disposé le propriétaire indivis de cette parcelle AL n°226, III) demande à Monsieur le Maire d'adresser cette déclaration de projet

à Monsieur le Préfet de l'Hérault en vue de voir déclarer d'utilité publique de ce projet et déclarer cessibles les parcelles nécessaires à sa réalisation.

Z.A.C. « DU PRADAS » - Approbation du modificatif n°1 au dossier de réalisation – L'évolution du projet nécessitait d'apporter à ce dossier des actualisations et des modifications concernant la réalisation de la troisième et dernière tranche de l'opération qui reste à aménager et à urbaniser. Ces modifications ont alors été formalisées dans le cadre d'un dossier modificatif n°1 au dossier de réalisation. Approbation de l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement. Cet avenant amène des compléments d'information sur le calendrier de versement des participations financières dues par le concessionnaire à la Commune pour la réalisation des équipements publics communaux concernant la 3^e tranche ainsi que sur le recalage de l'échéancier prévisionnel de réalisation de la ZAC.

Information du Conseil Municipal sur deux projets d'implantation sur le site du Mas Dieu. Le SIADE a validé deux autres projets conformes à l'éthique du Mas Dieu :

1) Le projet Terra Historia mis en place par un jeune couple Montarnéen qui comporte deux aspects. D'une part, une ferme pédagogique comportant des espèces anciennes, élevées dans les conditions naturelles les plus stricts (poules, porcins, caprins, ovins...). Cet établissement sera bien sûr ouvert aux scolaires. De plus, il alimentera, selon le principe du circuit court, un restaurant commun dédié à toutes les personnes travaillant sur le Mas Dieu, et probablement une petite guinguette. D'autre part, par référence à l'histoire du Mas Dieu, il offrira des petits ateliers artisanaux présentant la manière de travailler et de vivre au Moyen Âge, ainsi que des spectacles de chevalerie.

2) Le projet Néomérys, laboratoire ayant reçu de nombreuses récompenses pour la qualité de ses projets. Il s'agit là de développer les recherches permettant de produire un bio-carburant à partir de micro-algues dont la culture sera basée sur l'utilisation d'un milieu nutritif provenant de la sève des arbres. Non seulement un tel bio-carburant est beaucoup moins polluant que ceux provenant des énergies fossiles, mais il nécessite une augmentation des surfaces boisées, qui interviennent de manière complémentaire en captant le

CO2 atmosphérique. Dans ce siècle où la déforestation s'intensifie et contribue à l'effet de serre, où les bio-carburants envisagés sont associés à une réduction des cultures vivrières, une telle alternative est intéressante, lorsque l'on apprend qu'une augmentation de 10 % des surfaces boisées permettrait de cesser l'exploitation des énergies fossiles.

Septembre 2019

Travaux ADAP du parvis de la salle des fêtes - Choix des prestataires. Lot 1 : Reprise du revêtement du parvis extérieur aux normes, attribué à l'entreprise Razel-Bec pour un montant de 17 719,56 € TTC ; Lot 2 : Fourniture et installation d'un garde-corps, attribué à l'entreprise SOBAT pour un montant de 2 572,80 € TTC.



Étude de mobilité de la commune : autorisation de dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional et le Conseil Départemental. Le projet Bourgs-Centres, validé par la Région lors de la commission du 19 juillet 2019, prévoit la réalisation d'une étude de mobilité, qui sera centrée sur la question du réaménagement de la traversée de Montarnaud et le développement d'un réseau de mobilités douces reliant le centre de Montarnaud aux différents quartiers. Le coût de l'opération est estimé à 30 000 € TTC. Le plan de financement prévisionnel pour cette étude s'établit comme suit : 30 % subvention du Conseil Régional Occitanie, 30 % subvention du Conseil Départemental de l'Hérault, 40 % de participation communale.

Novembre 2019

RODP TELECOM : attribution des redevances pour l'année 2019. La redevance d'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de télécommunications due par France Télécom est de 2 067,14 € pour l'année 2019.

Marché à bon de commande pour les travaux d'entretien, de rénovation et d'amé-



loration des voiries communales : Anticipation sur la période 2020. Ce marché est un marché tri annuel pour 2018-2019-2020, d'un montant minimum de 50 000 € et maximum de 100 000 € euros par période, soit un montant total de 300 000 € sur 3 ans. Suite à l'épisode méditerranéen des 22 et 23 octobre, l'état de l'avenue du Pradas s'est fortement aggravé. Approbation de la réalisation des travaux de sécurisation de l'avenue du Pradas avant la fin de l'année 2019. Approbation de la modification du marché à bons de commande Voirie en anticipant sur l'enveloppe de la période 2020 à hauteur de 50 000 €.

Relais de radiotéléphonie mobile : reconduction du bail avec Orange pour une durée de 12 ans. Le montant annuel s'élèvera à 6 091 € nets.

Etude de mobilité : Choix du candidat. Dans le cadre du projet Bourgs-Centres, une étude de mobilité est prévue afin de mieux organiser la circulation au centre village, et notamment la traversée de Montarnaud, et de développer les cheminements doux entre les différents quartiers. Une consultation a été réalisée auprès de quatre bureaux d'études spécialisés en mobilité : EGIS, Horizon Conseil, SCE et Indiggo. Le marché a été attribué à l'entreprise Horizon Conseil qui a fait la meilleure offre avec un montant de 8 850 € HT.

Etude de faisabilité du projet de réaménagement de l'esplanade et de requalification des axes du centre village : Choix du candidat. Le projet Bourgs-Centres prévoit le réaménagement du parking de l'Esplanade et la requalification de certains axes du centre village. Cette étude a pour objet de vérifier la faisabilité du projet et de définir l'Avant Projet

Sommaire (APS). Elle comprend une tranche ferme pour l'étude du réaménagement du parking de l'Esplanade et une tranche conditionnelle pour l'étude de requalification des axes du centre village. Une consultation a été réalisée auprès de trois bureaux d'études spécialisés en VRD : SERI, GAXIEU et Underground Engineering UDG. Attribution de la réalisation de l'étude de faisabilité au groupement d'entreprises SERI et ART Paysagistes Conseil qui a fait la meilleure offre avec un montant de 18 795 € HT.

Travaux de réalisation d'un columbarium au cimetière de Montarnaud : Choix du prestataire. Trois entreprises ont été consultées: Granimond, Munier et Elabor. Attribution de l'offre de l'entreprise Elabor qui a fait la meilleure offre avec un montant de 21 296,50 € HT.

Création d'un belvédère : Information sur le choix du prestataire. Dans le cadre du



projet Bourgs-Centres, il est prévu la création de trois belvédères dont un sera réalisé en 2019 (belvédère du Moulin à Vent). L'Office National des Forêts a été sélectionnée pour un montant de 10 590,80 € HT.

Mise en place d'une signalisation touris-



tique : Information sur le choix du prestataire. Dans le cadre du projet Bourgs-Centres, il est prévu la mise en place d'une signalétique touristique. La société SOBAT a été sélectionnée pour un montant de 8 962 € HT.

Impasse Mages, Impasse des Figuiers, Impasse du Bois dur : validation du nom des voies.

Vie scolaire et périscolaire

Juin 2019

Approbation du règlement intérieur des services municipaux d'accueils périscolaires et extrascolaires.

Tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires. Les tarifs des différents accueils périscolaires actuellement appliqués ne sont

pas fonction des revenus des foyers. Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de la CAF, il est nécessaire :

- d'appliquer des tarifs différents en fonction des revenus des familles basés sur le quotient familial ;

- et d'appliquer un tarif d'accueil méridien pour les Plans d'Accueil Individualisé (PAI).

Le Conseil Municipal a adopté la nouvelle grille tarifaire, qui varie en fonction du quotient familial classé selon 4 tranches, pour les services périscolaires (accueil du matin, accueil méridien et accueils du soir) et les services extrascolaires (mercredi et vacances scolaires).

Vie sociale et familiale

Septembre 2019

Renouvellement de la charte des LAM (Lieux d'Accès Multimédia). L'espace multimédia est chaque année signataire de la charte des Lieux d'Accès Multimédia initiée par le Conseil Départemental de l'Hérault. Cette charte présente l'offre de service du réseau des LAM, son organisation et en définit le cadre juridique. Le Conseil Départemental subventionne alors une partie du budget de fonctionnement des LAM à hauteur de 4 000 €.

Vie du Conseil

Décembre 2018

Commission « vie scolaire et périscolaire » - Démission et vote d'un nouveau membre. Démission de Mme Poulard. Élection de Mme GALLIERE.

Mars 2019

Information sur le projet BOURGS-CENTRES. Réponse à une demande d'information de Mme Aliaga.

Septembre 2019

Motion pour le retrait du projet de démantèlement des services finances publiques de l'Hérault. Unanimité des suffrages exprimés.



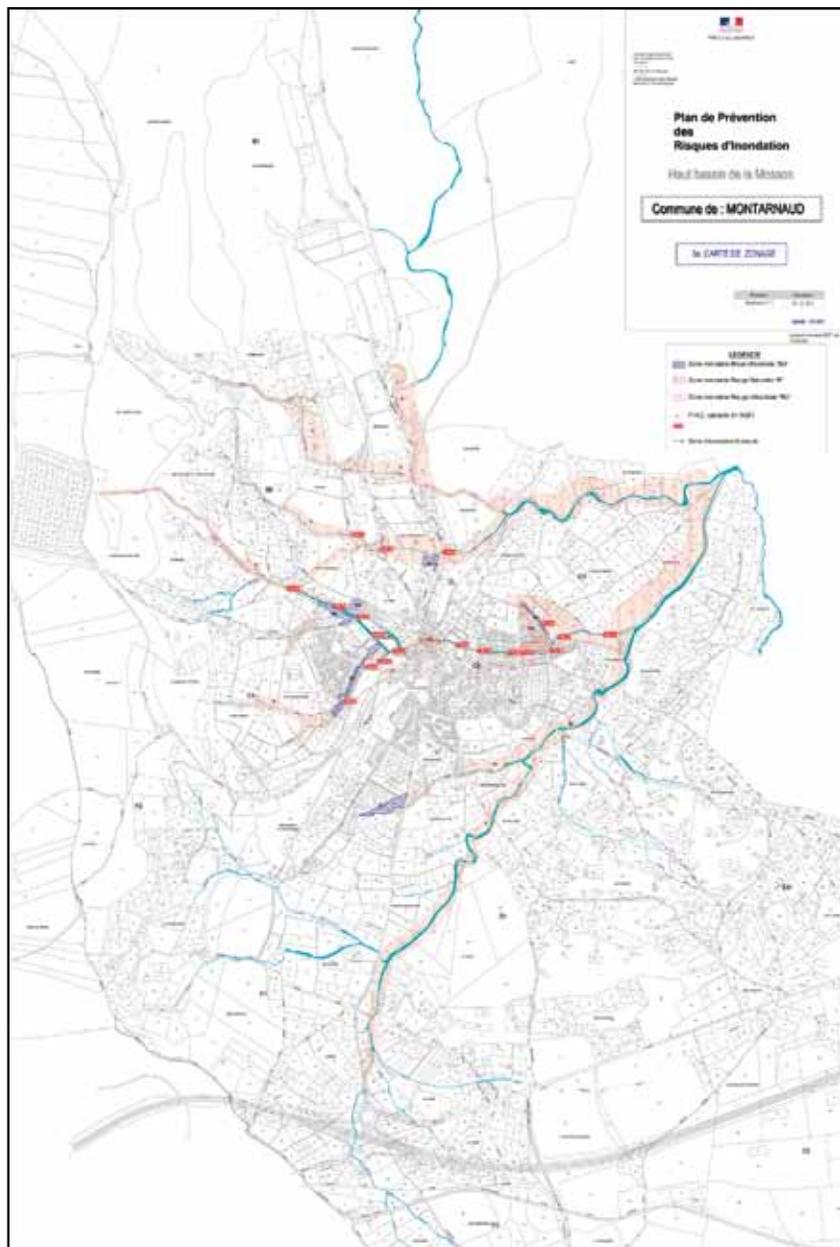
Le Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été institué par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Il a vocation à organiser la réponse communale en cas d'événement de sécurité civile, c'est-à-dire que le PCS doit définir un dispositif communal opérationnel permettant à l'équipe municipale de « gérer les crises » éventuelles touchant la sécurité civile, et notamment les crises majeures : catastrophes industrielles, phénomènes climatiques, accidents « courants » (transport, incendie...), dysfonctionnement des réseaux (transport, énergie, eau...), problèmes sanitaires (grippe aviaire, méningites, légionellose...). Avant cette loi de 2004, dans le domaine de la sécurité civile, l'échelon communal avait en effet longtemps été délaissé.

Toutes les communes exposées à des risques ont l'obligation de posséder un PCS, ce qui est le cas de Montarnaud, exposée aux risques d'inondation, d'incendie, de mouve-

ments de terrain et de transport de matières dangereuses. Ce PCS, consultable en mairie, a été élaboré en 2009 puis révisé en 2015 et devra faire l'objet d'une nouvelle mise à jour

en 2020. Associé au DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs) consultable en ligne, il va permettre d'organiser l'action communale en situation de crise.



LES RISQUES À MONTARNAUD

Le risque inondation

La commune de Montarnaud est soumise à deux types de risques d'inondation :

- **Le ruissellement**, qui peut résulter ou non d'un débordement, il est accentué par l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols, il peut être important sur les voiries avant de rejoindre le cours d'eau.
- **L'inondation de plaine**. La commune a été classée en catastrophes naturelles pour les inondations en 1982, 1984, 1987, 1994, 1996, 1999, 2002, 2003, 2004, 2005, 2008, 2011, 2014, 2015, 2016, 2018, 2019.

Le risque incendie

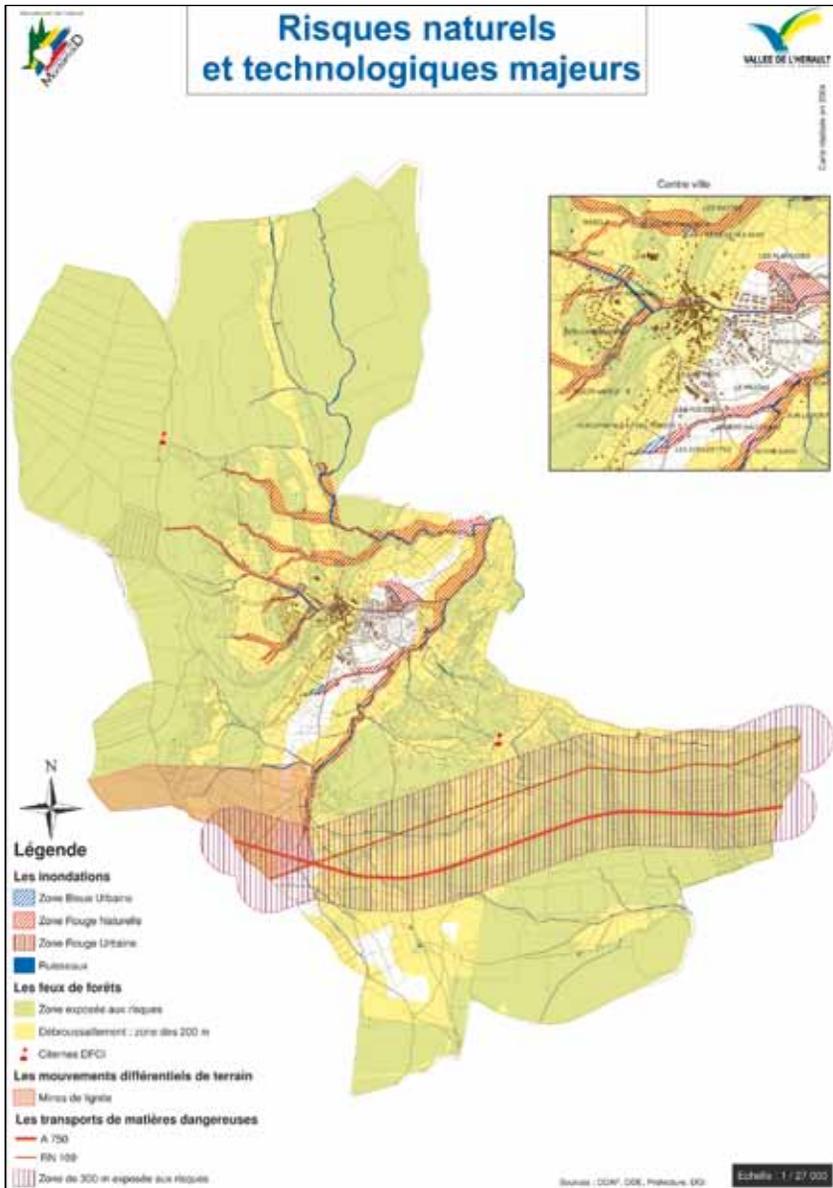
La commune de Montarnaud est bordée par de nombreux massifs forestiers de type méditerranéen. Elle se trouve donc soumise à l'obligation sur le débroussaillage.

Jusqu'à présent, la commune ne souffre que de petits incendies localisés qui dépassent rarement 10 ha. Ces incendies ont lieu l'été.

Le risque mouvements de terrain

La commune de Montarnaud est soumise à deux types de risques :

- **Le risque mouvements de terrain**, dû aux argiles gonflantes. Les secteurs urbani-



sés sont soumis à un aléa qualifié de zones moyennement à fortement exposées. Dans ces zones, l'enjeu économique et humain est fort.

La commune a été classée en état de catastrophe naturelle pour des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols en 1999, 2002, 2006, 2007, 2009, 2013, 2017, 2019.

- **Le risque d'affaissement** lié à la présence au sud de la commune d'anciennes mines de lignites. Ces secteurs sont toutefois classés en zones agricoles ou naturelles avec des possibilités de construction ou d'extension des bâtiments existants très limitées et strictement encadrées.

Le risque transport de matière dangereuse

La commune de Montarnaud est soumise aux risques de transport de matières dan-

gereuses sur la portion sud de son territoire qui est traversée par l'A750 et la RD 619E (ancienne RN 109).

La commune est aussi soumise au risque de transport sur grande distance des gaz combustibles (gazoduc).

Dans le DICRIM (consultable en ligne) à chacun de ces risques sont associées des mesures préventives (entretien des berges, débroussaillage...) pour les limiter mais également les premiers gestes à faire par les citoyens en cas de situation de crise.

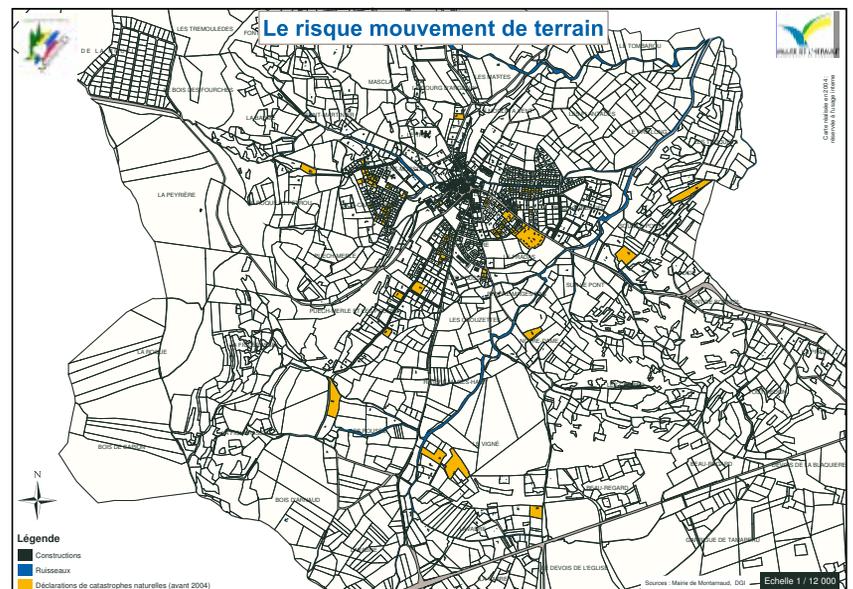
L'ORGANISATION COMMUNALE EN CAS DE CRISE

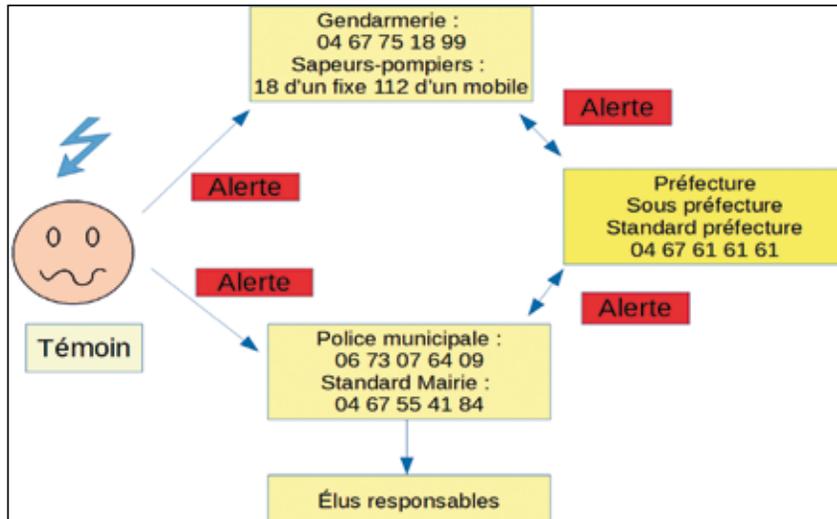
Les objectifs du PCS : Mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal en cas de survenance d'événements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

Le PCS est utilisé par le Maire ou son représentant désigné et a pour but la mise en place de la Cellule de Crise Communale (CdCC).

Il est initié, dès lors que les renseignements reçus ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement ; il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale. Le préfet peut également déclencher la mise en place du PCS.

Les étapes et les principales missions du PCS et de la Cellule de Crise Communale composée du Maire, d'élus et des services





municipaux, sont :

1. Avant crise

Prévoir la disponibilité des outils indispensables à la gestion d'une crise, tests réguliers des différents moyens d'alerte, élaboration des scénarii de déviation en cas de route coupée (inondation, incendie...), recensement des personnes à risque, recensement de l'aide sanitaire potentielle sur la commune et de centres d'approvisionnement...

2. Recueil de l'alarme initiale

3. Pré-Alerte

Réception information pré-alerte (alerte météorologique lancée par Météo-France, appel téléphonique), déterminer le niveau d'alerte...

4. Alerte de la population

Sur la demande du Maire ou du Directeur des Opérations de Secours. Transmission de l'alerte aux populations (par véhicule porte-voix, sirène municipale, cloches du village, SMS...) • Mise en place d'un standard téléphonique : 04 67 55 41 18, Info Radio : France Bleu Hérault 101.1

5. Pendant l'événement

Évaluer le sinistre (évaluer les risques) • Déterminer une stratégie d'action • Assurer la liaison avec la préfecture • Déterminer les points sensibles à alerter, protéger voire à évacuer • Donner l'ordre d'évacuation si nécessaire • Utiliser le pouvoir de réquisition du Maire sur le territoire de la commune si nécessaire • Assurer les rapports avec les

médias • Assurer la liaison avec les différents postes de commandement et les autres administrations concernées par le sinistre • Assurer l'alerte et l'information des populations quant aux consignes et aux mesures de sauvegarde • Contacter les centres météorologiques • Contacter les réseaux d'experts et les groupes d'intervention • Arrêter la circulation • Organiser l'évacuation des blessés • Assurer la protection des zones sinistrées • Évaluer les risques sur l'environnement : demander la mise en place des mesures antipollution si nécessaire • En cas d'évacuation : Mise en place d'un poste de premier accueil et d'orientation (hall d'accueil de La Mairie) • Affectation dans un centre d'hébergement transitoire (salle des fêtes), quand il n'y a pas de solutions d'hébergement temporaire possibles • Détermination de lieux d'hébergement temporaire • Détermination des points de ravitaillement en eau potable s'il y a un risque de pollution des eaux • Détermination des points de ravitaillement en alimentation en cas de paralysie des réseaux de communication...

6. Post-crise

Organiser et coordonner le recours aux bénévoles • S'investir en tant qu'intermédiaire entre les particuliers et les services de l'État • Transmettre les dossiers d'indemnisation aux services de l'État • Faire assurer les contrôles sanitaires • Demander à la préfecture une aide pour assistance psycho-

logique • Rechercher des crédits d'urgence aux sinistrés • Répartir les aides publiques • Établir les dossiers de catastrophe naturelle • Informer les administrés de la date de publication de l'arrêté interministériel au journal officiel de l'arrêté de classement de la commune en commune sinistrée • Aider les sinistrés au logement • Accompagnement psychologique des sinistrés • Aider les sinistrés dans leurs relations avec les assurances (constitution d'un groupe de travail) • Analyser les causes et les conséquences de la crise...

Au cours de ces dernières années, deux événements notables ont permis de mesurer l'utilité du PCS et de la mise en place d'une cellule de crise communale sur Montarnaud :

Le 13 Octobre 2016 avec un épisode cévenol particulièrement violent qui a entraîné en pleine nuit l'écroulement d'une partie de la chaussée de la route de La Boissière. Quelques minutes après le signalement de l'événement, le service technique et des élus ont sécurisé le site évitant ainsi d'éventuels drames.

Le 28 février 2018, suite à un épisode neigeux exceptionnel, la cellule communale aidée par les services communaux, la police municipale, des commerçants et des montarnéens généreux a mis en place rapidement un service d'accueil à la salle des fêtes, à la halle aux sports ainsi que chez des particuliers pour les centaines de naufragés de la route bloqués sur l'A750.

Mais les préconisations du PCS s'appliquent également régulièrement hors de ces situations extrêmes par la sécurisation des écoulements par le service technique lors de chaque alerte météo ou la prise en charge par la Mairie des dossiers liés aux déclarations de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (sécheresse, épisode cévenol 2019) par exemple.

Plantation de 45 arbres en 2020

Véritables poumons verts de nos villes et communes, les arbres sont en effet une richesse inestimable et contribuent de plusieurs façons à améliorer la qualité de vie. Ils absorbent les polluants atmosphériques, le

bruit et les eaux de pluie, tout en diminuant le ruissellement. Ils jouent un rôle de premier plan dans l'atténuation du changement climatique, en nous protégeant du soleil et des fortes chaleurs. A la fois source de nour-



riture et abri confortable, ils sont en outre un écosystème précieux qui favorise le développement de la biodiversité sur notre territoire. C'est pourquoi la commune de Montarnaud a pleinement adhéré au programme départemental 8 000 arbres par an et se verra offrir en 2020 par le département de l'Hérault 45 arbres (micocouliers, arbre de Judée, tilleuls) pour les planter sur l'école maternelle et ses alentours ainsi que sur la voie verte située entre la route de Montpellier et le complexe sportif. Ceux-ci rejoindront leurs 1 100 autres confrères sur le domaine communal.

Nouvelle STEP

Après 14 mois de travaux, la nouvelle station d'épuration (STEP) de Montarnaud, qui comprend la réhabilitation des bassins de l'ancien équipement en bassins tampons d'orages, est complètement fonctionnelle, après 4 mois d'essai, depuis Octobre 2019. Son coût total a été entièrement financé par la commune de Montarnaud à hauteur de 2,35 millions € ainsi que par les sub-

ventions de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental. La CCVH a assuré la maîtrise d'oeuvre du fait du transfert de compétences eau et assainissement. Elle permettra, à terme, de traiter une charge polluante de 7 500 équivalent-habitant (EH).

Cette station fonctionne par boues activées avec bassin d'aération et clarificateur pour le traitement des effluents mais aussi par lits

plantés de roseaux (filrière boues).

Les nouveaux bassins tampons d'orages situés sur l'ancien site, sont conçus pour réguler ou tamponner les eaux en entrée de station de traitement. Ils sont présents pour garantir la sécurité des installations et de l'environnement. Une zone de rejet végétalisée a été construite pour affiner le traitement final.



Remplacement des lampadaires énergivores

La deuxième phase du plan de remplacement des lampadaires à ballons fluorescents dont la technique est obsolète et énergivore qui ne peuvent plus être dépannées, les lampes correspondantes n'étant plus à la vente, a été effectuée sur le quartier du champ vert. La

troisième phase, en cours, se déroule sur les quartiers Tourettes et village. Pour rappel, ces travaux d'un montant de 210 000 € TTC qui sont échelonnés sur trois ans, sont effectués par les équipes CESML dédiées à l'éclairage public.



La nouvelle crèche intercommunale



Après de 2 ans de travaux, la nouvelle crèche intercommunale a ouvert ses portes le lundi 2 mai 2019. Nichée dans un bâtiment de plain-pied à proximité de l'école maternelle, elle dispose d'une surface de 860 m² auxquels s'ajoutent 440 m² d'espaces extérieurs

dédiés au bien-être et au confort des tout-petits. D'une capacité de 40 places, elle pourra accueillir jusqu'à 70 enfants sur une journée complète.

Le bâtiment multi-accueil fonctionnel, sécurisant, innovant et accueillant est constitué de 2 espaces :

- Espace crèche avec locaux d'accueil, d'activités, techniques, personnels...
- Espace pour les animations du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s.

La crèche représente un investissement de 1 650 000 € HT, dont un peu plus de 450 000 € restant à la charge de la Communauté de Communes après les participations de la Caf (26%), de l'État (23%) et du Département (23%) et avec une participation de la commune de Montarnaud d'un

montant estimé à 450 000 € (le don du terrain de 2 000 m², le paiement des arrivées des fluides, le paiement des frais de géomètre, la construction du parking en partie dédié à la crèche, le don du bâtiment et du terrain de 700 m² de l'ancienne crèche).



La Bibliothèque Municipale

Présentation des actions culturelles de l'année

Comme chaque année, les actions culturelles de la bibliothèque ont permis de toucher tous les publics. La politique culturelle est menée en partenariat avec la Médiathèque Départementale et le Réseau Intercommunal de la Lecture Publique. Elle se décline en actions régulières et en actions ponctuelles. On peut noter cette année une thématique autour de l'arbre et de la forêt, la commémoration d'une page d'histoire peu connue, la « Retirada ».

L'année 2019 a démarré par une soirée **Nuit de la lecture**, dans le cadre de la manifestation nationale initiée par le Ministère de la Culture.

Les adultes ont pu participer à une rencontre autour de la lecture : les **Confilectures** en février, avril, juin, octobre et décembre. Tous les deux mois, une lecture commune est abordée et les coups de cœur de chacun sont partagés.

Quatre **expositions** ont été présentées sur des thèmes très variés : Bande-dessinée, Mythologie gréco-romaine, les arbres ainsi qu'une exposition photo rétrospective du festival Avril des clowns.

Des **ateliers numériques** en partenariat avec le réseau des bibliothèques et des **ateliers jeux de société** ont rassemblé petits et grands.

Le partenariat avec l'association « Homo Ludens et Associés » a été poursuivi. Un samedi sur deux, on peut venir jouer en famille à des jeux de société variés, régulièrement renouvelés, dont les règles sont expliquées par la ludothécaire de l'association. Un fonds permanent est également à disposition toute l'année à la bibliothèque pour jouer sur place.



Un **spectacle** de danse et théâtre, en partenariat avec la médiathèque départementale, a eu un grand succès en juin.

Les **Musi'spectacles** de février, avril, juin, octobre et décembre ont enchanté les petits de 6 mois à 3 ans dans le cadre d'une programmation en partenariat avec le réseau des bibliothèques.

Une soirée exceptionnelle de **projection documentaire pour la commémoration**

des 80 ans de la Retirada, exode des républicains espagnols, a fait salle comble en octobre.

Sans oublier les rendez-vous annuels : la soirée organisée dans le cadre de la manifestation internationale **Le Mois du film documentaire**, cette année sur le thème des arbres et de la forêt ; la **Rencontre-Dégustation** « On ne va pas en faire tout un fromage ! ».



Collection de jeux de sociétés à disposition.



Handi-cité

« Le handicap ne saurait être un frein »

La Mairie de Montarnaud a proposé cette année une manifestation socio-culturelle sur une question d'une importance majeure : la sensibilisation au handicap. « Handi-Cité » a eu pour objectif d'aborder « la différence » que représente le handicap, par le biais d'un événement convivial et fédérateur, suscitant davantage la compréhension de l'autre, la tolérance, et ainsi de faire progresser la notion du « vivre ensemble »...

L'événement s'est décliné en deux temps, en raison des conditions météorologiques qui ont contraint au report d'une partie des très nombreuses activités prévues. L'engagement des participants n'en a pas pâti pour autant.



« Si tu diffères de moi, mon frère,
loin de me léser, tu m'enrichis. »

Antoine de Saint-Exupéry

Pourquoi sensibiliser à la question du handicap ?

Le nom choisi, « Handi-cité », traduit notre conviction : le handicap nous concerne toutes et tous, au moins potentiellement, et en tous lieux, y compris au plus près de nous, dans notre commune.

En effet, le handicap peut survenir dès la naissance ou plus tard ; prendre des formes très diverses au point même d'être parfois invisible, mais bien réel. Il peut être définitif ou temporaire, et parfois lié à un accident de la vie ou la conséquence de la vieillesse. Le handicap est trop souvent banni de notre vocabulaire.

En organisant cet événement, la Municipalité, a voulu diffuser un message de **solidarité et en même temps d'espoir** : il est possible de faire face, au moins partiellement, aux difficultés de santé.



Un événement en plusieurs temps

L'événement a été initialement programmé les 28 et 29 juin 2019, mais la canicule et l'alerte 'rouge' qui ont concerné notre département nous ont contraints à différer jusqu'à la rentrée certaines activités, notamment les activités sportives qui ne pouvaient être pratiquées dans ces conditions.

Nous avons donc maintenu le spectacle de danse adaptée, dite aussi danse inclusive, « NO(s) LIMIT(es) », par la **compagnie Mozaïk Danse**, à la salle des fêtes. Ce fut un moment fort en émotion pour tous dans la salle et sur scène. Ce spectacle bouleversant nous a permis d'entrer dans un espace d'expression artistique fait de rencontres et d'échanges, provoquant un autre regard sur la différence. Mais aussi de sensibiliser à l'accessibilité de pratiques artistiques pour tous, en quelques mots : le vivre en ensemble.



La soirée s'est terminée avec un concert du groupe de reggae montpelliérain **Irie Jahzz**, qui su donner une touche conviviale à cette première partie d'Handi-cité, dans la fraîcheur de la soirée, sur le parking de la salle des fêtes.

Handicap et Jeunesse : Une journée dédiée aux scolaires

Nous avons décidé d'orienter l'événement vers deux thématiques porteuses de sens : la jeunesse et la pratique du sport adapté.

Grâce à la coopération active des enseignants de l'école élémentaire et de la directrice, les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont pu tester des mises en situation de handicap réellement vécues, et ce notamment par différents témoignages, expérimenter le sport adapté, et participer à un *Escape Game* « Aventure Handicap », organisé par la **Compagnie Minibus**,



avec un parcours en fauteuil roulant, en béquille et canne blanche.

Il s'agissait de sensibiliser le public scolaire en offrant la possibilité d'expérimenter les modes de déplacement utilisés massivement par les personnes handicapées, de faire évoluer ses sens et représentations, d'intégrer différentes notions sur la découverte des situations de handicap ; ainsi mieux faire prendre conscience des obstacles quotidiens rencontrés.

La Compagnie Minibus a contribué à faire changer le regard habituel de la société sur les personnes handicapées.

Preuve d'efficacité : des jeunes ont ensuite convaincu leurs parents de participer aux activités du samedi, journée dédiée au 'tout public'.

Handicap et Sports :

Associer ces deux concepts paraît de prime abord plutôt contradictoire. Choisir le rugby parmi les sports adaptés, à la limite de la provocation !

Et pourtant, ce sont de véritables athlètes qui ont su passionner le public présent ; montrer combien le sport adapté peut contribuer aussi à motiver, être un puissant moteur de socialisation, révéler des personnalités.

Les rugbymen présents jouent dans l'équipe de Montpellier, où selon leur formule chacun « peut s'emmêler ».

Notons la participation chaleureuse de l'équipe du **Taekwondo Club de Montarnaud** venue faire une démonstration à la halle des sports.

Sans oublier le stand de l'**APF (Association des Paralysés de France)** avec la belle exposition de photographies réalisée par **Cyril Mahey**, « De l'invisible au visible... Comprends qui je suis », sur le handicap invisible.

Monsieur Laurent Puigségur, ancien champion du monde de handball, nous a fait l'honneur de sa présence afin de prairiner la première de cette événement.



La Municipalité de Montarnaud adresse ses plus sincères remerciements à tous les intervenants ainsi qu'aux associations montarnaises : le **Club Taurin**, et les **parents d'élèves « les Montarnelles »** qui ont assuré les buvettes.

Cette initiative mériterait certainement d'être reconduite, car « **Le handicap ne saurait être un frein** ».



Line CROS

Portrait d'une reine de la dictée...

Sans doute encore méconnue par la plupart des montarnéens, mais faisant pourtant partie des acteurs culturels 'de l'ombre' depuis de nombreuses années, nous souhaitons vous présenter ici Line Cros, une grande dame des mots. Il s'agit en effet d'une reine de la Dictée, qui conçoit et rédige, tout spécialement pour Montarnaud, tous les textes de la fameuse Dictée d'Or, depuis le lancement de ce projet par la Municipalité en 2012.

Line Cros nous fera par ailleurs exceptionnellement honneur de sa présence lors de la Dictée d'Or 2020, le samedi 1^{er} février, avec une présentation rétrospective de ses textes, commandés sur une thématique particulière chaque année et adaptés à trois niveaux de difficultés et groupes d'âges : un travail de plusieurs mois ! Nous la remercions chaleureusement d'avoir bien voulu se présenter pour l'Écho, décrire son parcours et partager avec les Montarnéen-ne-s un peu de sa passion : communiquer aux autres, enfants et adultes, envie de lire et plaisir de créer soi-même textes et poèmes. Se consacrer à l'écriture et nous accompagner vers cet exercice est suffisamment rare pour justifier notre curiosité.



Un parcours d'enseignante

Echo : Pouvez-vous vous présenter ?

J'ai enseigné très jeune, car j'ai été ce qu'on appelle un « enfant précoce », avec deux ans d'avance, et je les ai gardés ce qui m'a menée devant ma première classe au lycée d'Oran, à 19 ans. Je suis allée passer les épreuves pratiques du CAPES de lettres modernes à Paris, puis je suis retournée en Algérie en 1969, contre ma volonté, mais c'était le seul moyen d'être dans la même ville que mon mari, cadre des PTT. Les années 1959-1962, j'ai enseigné à Alger, dans un lycée pilote franco-musulman, destiné à former des filles cadres qui avaient 10 heures d'arabe par semaine et 6 heures de français. L'expérience a été très intéressante mais le contexte politique était terrible et mon départ en juin 1962, seule avec un bébé de 4 mois et un garçon de 3 ans, dans la débâcle générale est un des pires souvenirs de ma vie.

J'ai été mutée à Bourges, puis à Beauvais (je suivais toujours le parcours professionnel de mon mari) mais quand il a été nommé à Montpellier en 1968, mon ministère a exigé que je sois « mise sur orbite » quelques années, et cela m'a amenée à Frontignan. La vie dans une toute petite ville nous a tellement bien changé des grandes, que nous avons décidé d'y rester. J'ai donc enseigné 25 ans au collège Les Deux Pins, mais à partir de 1983, j'y ai ajouté le travail de formatrice en didactique de l'orthographe. Je faisais la formation continue des enseignants et la formation initiale des professeurs reçus aux

concours (CAPES et agrégation). Mon mari ayant des problèmes de santé, j'ai été amenée à prendre en 1993 une retraite anticipée (j'ai 3 enfants) mais j'ai continué la formation initiale et j'ai donc sillonné l'académie, de Nîmes à Perpignan, jusqu'en 2002, ce qui m'a permis de fêter une deuxième fois mon départ à la retraite.

Les concours d'orthographe

Dès la première dictée de Pivot (qui ne s'appelait pas encore « Dicos d'Or ») en 1985, je me suis amusée à y participer et quand j'ai vu que ce n'était pas trop difficile, j'ai persévéré, ce qui m'a valu de participer 7 fois à la finale à Paris dans des lieux prestigieux (bibliothèque nationale, chambre des députés, opéra de Paris – sur la scène !) En 2003, je me suis quand même un peu mieux préparée, en me plongeant dans les dictionnaires, et j'ai été dico d'or. J'ai été quelque temps après contactée par la télé canadienne, qui m'annonçait que j'étais de ce fait sélectionnée pour la dictée des Amériques, j'ai cru au début que c'était un canular et j'ai appelé l'ambassade de France au Québec pour vérifier. J'ai pu faire suivre mon mari et nous avons passé quelques jours très agréables là-bas, au milieu des participants d'une vingtaine de pays, tous passionnés par la langue française et pleins de bonne humeur. Le jour J (tempête de neige en avril !) nous avons fait la dictée le matin, puis un repas délicieux nous a

été servi dans une église devenue centre culturel. Puis, retour au parlement de Québec pour une épreuve très stressante : le jeu de « départage » qui oppose en direct à la télé le meilleur canadien au meilleur non-canadien (en l'occurrence moi). Les questions sont très rapides et un peu vicieuses (exemple : micro-onde est un mot masculin ou féminin ? Féminin car c'est une micro-onde qui agit dans le four) mais j'ai battu à plate couture mon concurrent et j'ai remporté le trophée et une grosse valise remplie de cadeaux. Le soir, repas de gala au Parlement où je suis devenue citoyenne d'honneur du Québec avec une très belle médaille ... Et retour en France !

Évidemment, cela m'a donné envie de faire partager aux autres les émotions de la dictée, et comme j'avais discuté avec l'auteur de la dictée au Québec j'ai proposé à la ville de Frontignan d'en organiser une. Cela s'est d'abord appelé « dictée méditerranéenne » puis quand le festival du Roman Noir est devenu important à Frontignan, la dictée noire est née. Elle a eu un succès toujours croissant, puisqu'à la dernière, malgré la canicule, nous avons eu 261 participants ! Cela ne m'occupe pas toute l'année et j'ai deux activités régulières : je préside la Société laïque de lecture, qui outre les rencontres autour des livres, tient les bibliothèques de 4 écoles de la ville, fait des lectures en maison de retraite, et organise beaucoup d'événements autour de la Semaine de la langue française. Je suis aussi

restée professeur (on n'en guérit jamais...) à l'université du Temps Libre où j'enseigne (à Sète et Frontignan) la linguistique française.

Comment en suis-je venue à collaborer avec Montarnaud ?

Une amie, passionnée de dictée elle aussi, m'a mise en relation avec Marie-Ange Bartolomé qui m'a fait découvrir la bibliothèque de la ville. J'ai été aussitôt conquise, à la fois par Marie-Ange et tout le personnel de la bibliothèque, mais aussi par cette petite ville pleine de charme et très dynamique. Le projet de faire une dictée est né et il perdure, puisque je suis en train de cogiter sur un texte autour de l'arbre.

Comment j'élabore mes textes ?

Toujours de la même façon. D'abord une intense cogitation autour du thème. Puis il faut qu'une ligne générale se dessine : l'an dernier alors que les handicapés ne me menaient à rien, j'ai pensé à faire d'un chien d'aveugle le narrateur du texte, et là, tout s'est fait en une dizaine de jours. Une fois la ligne trouvée, je rédige, bien sûr en choisissant tout le temps le mot ou la tournure qui peuvent générer des fautes ! Mais le sens passe avant tout. Je préfère une phrase un peu (trop) simple à une phrase qui s'écarterait de ce que je veux dire. Puis je relis soigneusement

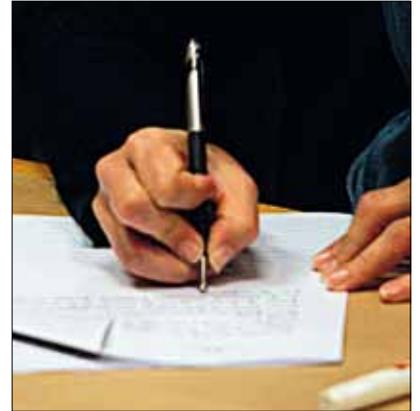
et je vais à la médiathèque vérifier dans les plus récents dictionnaires qu'il n'y a pas une réforme sournoise qui transformerait mes phrases en boulevards. S'il y en a, je change ! Je n'envoie le texte à Marie-Ange que quand je suis sûre de moi.

La nouvelle orthographe ?

S'il s'agit de corrections de bon sens comme celle d'écrire « évènement » avec un accent grave ou « je préférerais » au lieu de « préférerais » c'est très bien. Mais l'écriture inclusive me paraît être une aberration liée à une idéologie, et complètement coupée des réalités de la lecture et de la communication. Si l'on veut du féminin à tout prix, on n'écrit pas : « Les Français.e.s », mais « Les Français et les Françaises » et c'est bien plus facile à lire !

L'écriture dans les nouvelles technologies ?

Elle montre l'extraordinaire créativité de notre langue qui a toujours su s'adapter aux conditions nouvelles. Déjà, notre premier texte en français, Les Serments de Strasbourg (842) écrit à la main, bien sûr, contient pas mal d'abréviations et des signes comme le tilde, qui simplifiaient le travail du scripteur. Et les manuscrits des lettres de madame de Sévigné montrent que pour elle, il fallait se faire comprendre sans s'embarrasser d'orthographe ! Les nouvelles



technologies, qui veulent rapprocher l'écrit de l'oral, privilégient des formes très ramassées (la première fois que l'un de mes petits-fils m'a répondu « tkt » j'ai dû me faire expliquer que cela remplaçait « Ne t'inquiète pas » et j'ai admiré la créativité de notre langue ! J'appartiens aussi à une génération qui pratiquait le « style télégraphique » ou la syntaxe était réduite au minimum, le prix étant lié au nombre de mots. Ceux qui utilisent les nouvelles technologies (en particulier les jeunes) savent très bien quand ils peuvent écrire « de l'oral » et quand les circonstances exigent le respect de la syntaxe et de l'orthographe. Et, pour avoir enseigné à une époque où on ne se servait que de machines à écrire, les fautes n'étaient pas moins nombreuses qu'à l'heure actuelle, quand on se sentait obligé d'écrire correctement. Notre langue est un outil vivant et extraordinairement souple !

Bon, si l'on me provoque sur ce sujet, je peux écrire des pages, aussi je vais m'arrêter. Mais l'amour de notre langue est une des constantes de ma vie.

Vous pouvez faire ce que vous jugerez bon de tout ce bavardage, et je peux aussi répondre aux questions, par écrit ou par téléphone.

Merci de l'intérêt que vous portez à toutes ces questions (pour moi) passionnantes.

Line Cros

www.societe-laique-de-lecture.com



RESULTATS DU JEU «ELECTIONS MUNICIPALES»

Auto-évaluation : Chaque réponse exacte vaut 5 points.

Vous avez obtenu 5 ou 0 points : allez, refoulez !

Vous avez obtenu 10 points : vous devez améliorer vos connaissances de la cité.

Vous avez obtenu 15 points : vous êtes un(e) bon(ne) citoyen(ne) !!

Vous avez obtenu 20 points : vous êtes un(e) super citoyen(ne) !!

Bonnes réponses : 1c, 2a, 3c et 4d.

Corpus Anima

Soin de son corps et partage

L'association « Corpus Anima » a vu le jour en 2016, sous l'impulsion et la passion quotidienne de Pascale Carlier, suite à ses années d'enseignements dans différentes structures associatives sur différents villages voisins (Vailhauquès, Murles et Combaillaux). En 2019, Corpus Anima compte 120 adhérents.

L'association a pour philosophie : prendre soin de son corps dans une ambiance conviviale et amicale, où le partage et la bonne humeur sont les vecteurs du bien être.

Les cours durent 1 heure et sont ouverts à tous (hommes et femmes). Pas de limitation d'âge pour la pratique du Fitness, dès 18 ans... Il faut bien évidemment avoir consulté un médecin du sport qui confirmera la possibilité, voir la nécessité, de pratiquer ces disciplines. Les conseils et attentions prodigués

par Pascale sont d'ailleurs appréciés par les adhérents.

Les cours de fitness proposés sont : le Stretching (étirements de l'ensemble du corps), le Pilates (renforcement musculaire en douceur - concentration, équilibre, respiration, musculation profonde), le Swissball (renforcement musculaire en dynamique avec un gros ballon), le Body Sculpt (cuisses, abdos, fessiers avec haltères ou élastiques sur des musiques entraînant), le Bokwa (activité cardio - on écrit des chiffres et des lettres avec son corps - on élimine des calories) et la marche rapide (activité en extérieur pour développer son cardio et découvrir de beaux paysages alentours).

Les cours ont lieu le mardi à la salle des fêtes de Montarnaud : Pilates de 20h à 21h et



Stretching de 21h à 22h.

Les autres cours sont sur les communes de Murles (lundi soir, mercredi soir, jeudi matin) et sur Combaillaux (jeudi soir 18h/21h).

Tous les dimanches (départ à 9h), nous marchons à un rythme soutenu pour faire du cardio et découvrir de beaux sites. Tous niveaux. Deux heures de sortie en général.

En parallèle, l'association propose des sorties culturelles et ludiques : spectacles de danse, repas partagés, après midi jeux de société, randonnées avec pique-nique, soirées dansantes, et cette année un week end de 3 jours en Espagne.

Pascale Carlier

06 22 67 57 92

corpusanima34@gmail.com



Montarnissimo

En route vers de nouvelles aventures

L'association « Montarnissimo » est née lors de l'assemblée générale de décembre 2012, à l'unanimité des présents.

Montarnissimo s'est développée tout au long de ces huit années. De multiples activités se sont déroulées au sein de notre association. C'est ainsi que nos folies douces animées, nos repas à thème, les sorties d'un jour en commun avec d'autres clubs de la région (Grabels, Saint-Georges d'Orques, Saint-

Paul-et-Valmalle...), les voyages de quelques jours en Europe, nos jeux de société et de plein air ont permis de renforcer les liens entre habitants du village et des alentours.

Montarnissimo est un club ouvert à tous et nous invitons tous les nouveaux et nombreux habitants à nous rejoindre. Nous sommes affiliés à Générations Mouvement qui propose aussi sorties et voyages.

À bientôt sur les routes de Montarnissimo.



« Association Montarnissimo »

Bernard Lhermitte,

(Président de l'association)

06 20 11 43 41

montarnissimo@gmail.com

Environnement Montarnéen

20 ans d'actions efficaces et concrètes pour l'environnement

L'association « Environnement Montarnéen » va fêter ses 20 ans en 2020. Sa naissance n'a pas été le fruit d'un amour passionnel mais plutôt de l'amour raisonné et constructif d'un village, capable de faire face au projet d'une décharge géante recueillant les ordures du Grand Montpellier, soit 31 communes sur le site du Mas Dieu.

Pour faire face à ce projet démesuré, un collectif a été créé, réunissant les associations de Montarnaud et Murviel-lès-Montpellier, puis ensuite St-Georges d'Orques et Saint-Paul-et-Valmalle. Des actions longues et difficiles ont été engagées et ont monté en puissance avec l'aide des populations et des maires concernés. Sans relâche pendant plusieurs mois, les réunions quotidiennes se sont enchaînées en petit comité d'abord, pour définir une stratégie, puis à grande échelle dans les salles des fêtes bondées, pour informer les habitants. Les impressions de tracts se faisaient la nuit pour une distribution massive dans la journée, les pétitions signées étaient portées en préfecture par centaines. Les manifestations dans Montpellier étonnaient par leur ampleur et finalement ce projet imposé à Montarnaud par la force et dangereux pour l'environnement et la santé publique a échoué face à la détermination des populations et des municipalités.

Ensuite, le travail des communes a radicalement préservé cet espace naturel et authentique qui était destiné à devenir un vaste complexe de retraitement des ordures. Aujourd'hui, ce patrimoine est sauvegardé. Les projets répondent à une charte éthique et

environnementale bien éloignée du premier projet dont les dangers étaient réels.

Après ce baptême du feu, l'association « Environnement Montarnéen » a voulu rester fidèle à ses convictions environnementales avec de bonnes pratiques, en organisant chaque année un grand nettoyage de printemps avec l'aide des adhérents, de certains habitants et employés municipaux. Une manière d'être en cohérence avec les idées défendues lors des combats menés.

Un noyau d'irréductibles a souhaité faire vivre cette association en organisant par ailleurs des conférences, sorties botaniques, animations avec la ligue de protection des oiseaux (LPO), fabrication de nichoirs, animations « land art » avec les enfants dans le bois du parcours sportif, randonnées avec visites des dolmens et sites remarquables, construction d'une mare pédagogique, rapprochement avec d'autres associations etc.

L'association est aussi intervenue pour préserver des arbres remarquables : les chênes verts centenaires qui bordent le terrain de tambourin et les platanes de la route de Bel Air. A chaque fois, les très nombreuses signatures que nous avons récoltées ont convaincu les autorités d'abandonner leurs projets d'abattage.

Dans les prochains mois, l'association souhaite utiliser davantage son rôle de lanceur d'alerte, en complément de la sauvegarde et de la valorisation de l'environnement. Les risques climatiques rencontrent de moins en moins de sceptiques et la question n'est plus de savoir de combien sera le réchauffement mais de

se préparer aux dangers, en agissant à notre échelle. Les actions à mener sont nombreuses et l'association aura besoin d'adhérents pour se préparer à ces changements.

NETTOYAGE DE SAISON

Le samedi 27 septembre 2019, l'association « Environnement Montarnéen » a organisé un nettoyage d'automne le long des chemins, dans la nature autour du village, autour du collège, etc...

Une fois de plus, nous avons été étonnés de constater à quel point tous les lieux parcourus, et particulièrement les bords des chemins, étaient encombrés par une quantité invraisemblable d'objets : emballages divers, canettes, déchets de chantier, couches-bébé, et même charognes ! Une vingtaine de personnes ont répondu à notre appel, dont un groupe d'enfants et d'adolescents. Nous les remercions tous chaleureusement pour leur participation.

Les déchets ramassés, soit le contenu de 3 camions de la mairie, ont été triés et amenés à la déchetterie. Merci à la mairie pour le prêt du camion et à l'employé municipal qui l'a conduit et nous a aidés. Un apéritif offert par l'association a conclu cette matinée de « récolte ».

« Environnement Montarnéen »

Anne-Marie Thouzellier,

(Présidente de l'association)

06 24 96 36 74



Les 68 associations Montarnéennes

34 Attelage : 04 67 55 55 08
 AFET - Equitation de Travail : 06 77 23 00 74
 Anciens Combattants : 04 67 55 57 99
 Aïkido Club de Montarnaud : 06 81 19 62 57
 ANACR : 04 67 55 49 54
 Art'nSports : 06 64 62 09 37
 Assoc'Montarnelles : 06 74 15 32 04
 Ayurveda Shakti : 06 66 00 69 39
 Badminton Club : 07 68 61 54 76
 Caval'Aventure : 06 19 27 47 45
 Cavaliers du Mas les Mûriers : 07 81 55 91 59
 Chasse Nature Loisirs : 06 77 26 26 09
 Club Taurin : 06 61 25 82 72
 Comité d'Accueil des Migrants : 06 61 25 82 72
 Corpus Anima : 06 22 67 57 92
 Diane Montarnéenne : 04 67 55 40 47
 Dong Shu : 06 26 71 14 84
 Ecole de Cirque : 06 07 76 34 03
 Ecole de Musique : 04 67 67 87 68
 Elles'M : 06 26 20 34 82
 Energy Zen : 06 30 41 87 15
 Environnement Montarnéen : 04 67 55 41 39
 Espoir pour un Enfant : 06 07 56 77 36

Etincelle : 04 67 55 51 80
 FCPE : 04 99 62 31 70
 Football - ASMPVM : 04 67 84 43 03
 Formplus-gv : 06 10 97 64 80
 Festivités Montarnéennes : 04 67 55 53 99
 Foyer Rural : 06 19 22 20 33 / 06 83 44 45 78
 Handball - MHBC : 06 70 47 06 05
 Garrigue Gourmande : 04 67 75 88 03
 Inter Lignes - Biographies : 06 65 72 72 32
 La Boule Montarnéenne : 06 33 85 14 52
 Le Cercle des Lotus : 06 07 57 33 21
 L'écrit-tôt : 06 31 97 70 21
 Le Fil d'Ariane : 06 52 98 10 48
 Les Bergers du Pic : 06 76 40 91 04
 Les Jardins de Tellus : 06 17 96 43 37
 Les Productions Souples : 06 60 99 54 75
 Les Restos du Cœur : 06 88 34 28 43
 M'Danse : 06 13 23 77 76 / 06 98 33 15 06
 MONARC : 04 67 92 81 34
 Mitoa : 06 17 96 43 37
 Montarnaud C'est Vous : 06 17 42 93 02
 Montarnaud Créatif : 04 67 55 55 38 / 06 77 16 67 20
 Montarnaud Ensemble : 07 66 63 04 77

Montarnaud Pluriels : 07 62 45 99 30
 Montarnaud, votre halte vers Compostelle : 09 62 07 06 99
 Montarnissimo : 06 20 11 43 41
 Multibox Montarnaud : 06 26 29 02 88
 Nicolas et Sylvain : 06 01 40 80 49
 Pep's Up : 06 23 80 02 50
 Piano à Cœur : 06 64 74 80 30
 Protégeons la Nature : 06 66 00 69 39
 Rallye - Sport - Découverte : 06 11 55 10 45
 Rando Montarnaud : 06 76 16 76 06
 Rock'Xygène : 06 27 70 09 53
 Source Vive : 04 67 55 45 80
 Sur le Chemin de la Pleine Conscience : 07 67 36 12 05
 Syndicat de Chasse : 06 10 57 58 92
 Taekwondo Cœur d'Hérault : 06 03 28 50 63
 Tambourin Club : 06 11 92 05 04
 Tennis Club de Montarnaud : 06 73 50 23 60
 Tika Escalade : 06 20 43 02 72
 Twirling : 06 83 44 45 78
 Vies Sacrées : 06 34 16 51 10
 VTT Montarnaud : 06 27 73 64 64
 Zoom Photo Club : 06 76 65 67 47

Parrainage civil et PACS



Parainages/Baptêmes Civils

Léo FONTENEAU TEULEIGNE	23/02/2019
Erwan FONTENEAU TAULEIGNE	23/02/2019
Quinn NIEL CHEVALIER	08/06/2019
Lola BENIGNO	27/07/2019
Fabio BENIGNO	27/07/2019
Paloma EGOROFF FERREIRA	03/08/2019
Hanaé MARTINEZ	31/08/2019

PACS

Helmut HARDY et Véronique GUÉRIN	22/01/2019
Nicolas GERNONE et Aude FICINI	24/06/2019
Charle-Edouard VERHELST et Elodie RAO	05/07/2019
Julien HUGON et Sandrine TELLE	02/08/2019
Olivier FOULQUIER et Marjory NADAL	28/08/2019
Nicolas GEORGIU et Joëlle MARTIN	25/10/2019
Djillali AMROUNE et Amandine BOUVIER	21/11/2019
Mikaël BAILLEUX et Manon SANCHEZ	25/11/2019
Pascal BERTRAND et Fabienne CORTES	16/12/2019

État civil

Naissances

Myla, Claire MAINNEMARE	09/01/2019	Paloma DE SOUSA	20/06/2019
Kyara, Nadia, Nour BONHOMME-BEN ZAIED	10/01/2019	Sonia, Lyna RODILLON	14/07/2019
Anaé, Néméa LE GUERNEVE	14/01/2019	Ysis, Lyanna, Lexi ALBERNI VILETTE	29/07/2019
Adélaïde, Charline LE FLEM	22/01/2019	Ambre, Yvette, Jacqueline GALTIER	14/08/2019
Robin, Olivier, Marc CHANTREL	24/01/2019	Hosana, Manucha IBANES GIMENEZ	23/08/2019
Rohan, Gabriel PATEL	08/02/2019	Charlotte, Claudie, Marie HEURTEBISE	25/08/2019
Miya MILED	08/02/2019	Ilhan, Daniel, Jacques JOUVENEL	30/08/2019
Norane, Yamina, Khedidja LAOUZI	12/02/2019	Adam BEZDROB	02/09/2019
Nolan GUILLON	12/02/2019	Amira BEN KACEM	03/09/2019
Clémentine, Désirée BOYER	02/03/2019	Sasha, Anton VATINE	06/09/2019
Marius, Arnaud HONOLD	12/03/2019	Raphaël, Antoine, Jacques KILQUE	09/09/2019
Milhan LE RAY BELABBES	13/03/2019	Aaron, Didier, Yves LE ROY	10/09/2019
Alizée BOULAY	14/03/2019	Valentin GAY GELY	10/09/2019
Aurélia, Andrée, Denise CASELLA	16/03/2019	Sema, Ipek ASIKAN	13/09/2019
Kayden, Armir, Baftjar PEPOSHI	20/03/2019	Sandro MAURIN	01/10/2019
Adam BOUKILI	21/03/2019	Jade, Iris MILLION	02/10/2019
Maëline, Marie, Brigitte TILHAC	23/03/2019	Jade, CHANE-KI GARCIER	06/10/2019
Ophélie, Tricia, Rosita TILHAC	23/03/2019	Mahé, Quentin, Richard BEAUQUESNE	11/10/2019
Melvil, Arsène, Patrick TROUCHE	31/03/2019	Néo, Casey, Maxence GOUDIN	22/10/2019
Jenna EL MOUMOUH	05/04/2019	Hayet ER-RABAHY	30/10/2019
Jade EL KEURTI	11/04/2019	Théa, Maddie-Jeanne TELLE HUGON	05/11/2019
Adaline, Angèle ROCA	13/04/2019	Emma, Marie, Stéphanie FOULQUIER	06/11/2019
Noah, André STERMLAN ROBINET	02/05/2019	Mila, Muriel, Françoise BLANCHARD	07/11/2019
Leiann NOUAT	04/05/2019	Adam LAHROUZ	09/11/2019
Loris, Gabriel, Johan BONNET	10/05/2019	Ethan, Louis, Thierry ROBERT	20/11/2019
Mia, Laura, Olivia MARTIN	16/05/2019	Alexys MARIATTE FORMUSO	04/12/2019
Luciano, Leandro, Axel FIGUEIREDO MOTTIN	03/06/2019	Elio, Romain, Alix MANDELLI	27/12/2019
Giulia, Marie HENRY	13/06/2019		

Mariages

Ali MIRAOUI et Patricia DURAND	19/01/2019	Hervé MARTINS et Delphine MOUSSEAUX	01/08/2019
Yann LE BÉGUEC et Marianne KABELIS	02/03/2019	Jean-Baptiste POULIZAC et Karine SZKOLNIK	10/08/2019
Simon MICHEL et Camila AVILA URBINA	13/04/2019	Manuel CUDEL et Vanessa EPAUD	21/08/2019
Remi KNOCHÉ et Chantal CARLIER	27/04/2019	Thibault DE BUCK et Sophie BOCQUEL	23/08/2019
Mathis GARDON et Caroline MOLLARD	18/05/2019	Joseph AMANS et Pauline MALIÉ	31/08/2019
Daniel OUVREARD et Marie FOURMENT	28/05/2019	Emir ARIANE et Eve ROBERT	14/09/2019
Thomas AVENANT et Marine VENTURA	08/06/2019	Sid BOURAOUA et Naima TOBAL SEGHIR	14/09/2019
Daniel PASSELAIGUE et Pascale DENIS	08/06/2019	Thomas BOYER et Lore LAFITTE	15/09/2019
Ali KHALKHAL et Aurélie GARNIER	13/07/2019	Khalid EL AMRAOUI et Leila FILLOU	02/11/2019

Décès

Yvonne Rose BENOIT épouse GUILHAUMON	15/02/2019	Velika blagoeva DIMITROVA épouse DIMITROV	06/08/2019
Jeannine Valentine Eugénie LANDRU	19/02/2019	Jean-Claude Paul RABIER	18/08/2019
Jacky Henri Marius TOURNIER	27/03/2019	Elodie Jacqueline Mireille PAUL pacs DEBIZE	05/09/2019
Ali MIRAOUI	27/04/2019	Maria-Martha Josefa APARICIO PEREZ	04/10/2019
Jeannine M.-Claude Andrée VENESSY ép. JOULIA	09/05/2019	Gautier Gilles Robert Lucien FOURNEL	11/10/2019
Monique Françoise Dolorès PÉREZ ép. SÉNÉGAS	02/05/2019	Claude François Robert GRANDI	30/09/2019
Roland Victor André BOUYER	03/06/2019	Renos IOANNIDES	02/11/2019
Pierre Jacques BONNOT	13/06/2019	Robert André KALMES	12/11/2019
Raynald GERMANEAU	25/06/2019	Jean LAGRILLE	20/11/2019
Didier Christian Philippe BURÉ	20/06/2019	Laheen EL YOUBI	20/11/2019
Fernande Louise LOUPIA épouse VIALA	13/07/2019	Augusta Paulette Aurélie JOUGLA épouse PASCAL	25/11/2019
Ramon ESTIVILL CASTILLO	02/08/2019	Marc Eugène Jean SIMON	07/12/2019

Médical et Paramédical

PHARMACIE

Pharmacie de Montarnaud : 04 67 55 41 82

CLINIQUE GÉRONTO PSYCHIATRIQUE

Clinique Saint Antoine : 04 67 02 91 10

DENTISTES

Myriam CHEMINAL : 04 67 40 09 60

Jean Yves CORTES : 04 67 40 09 60

Eric DOUMENGE : 04 67 55 57 30

DIÉTÉTICIENNES

Samia SOUSSI : 06 72 07 90 89

ÉNERGÉTIQUE CHINOISE

Patricia JULLIAN : 06 17 96 43 37

Valérie VALETTE : 04 67 55 66 14 / 06 30 41 87 15

INFIRMIERS

Anita ALEXANDRE : 06 49 29 30 26

Isabelle CHAMIER : 04 67 55 40 56

Leslie DURAND : 06 49 29 30 26

Sylvie FLAMAND : 06 49 29 30 26

Sophie HERREROS : 06 49 29 30 26

Fabien LAMBERT : 06 22 09 65 75

Chrystel MEYLAN (spé. enfant) : 06 47 42 44 42

Dominique MORENO : 06 22 24 09 35

Jean Charles MALVES : 06 11 65 53 29

Amandine ENTCHOU NOULAGUE : 06 47 42 44 42

Maïssa ZAIZ : 04 67 55 43 23

KINÉSITHÉRAPEUTES

Agnieszka DEFUS-TOURSEL : 04 67 55 36 42

Florent GAY : 06 26 39 34 89

Cindy GAY-GELY : 06 87 54 19 59

Sylvain GIBOUREAU : 06 52 53 70 55

Clément LEONE : 07 89 84 06 33

Marine LUCAS-LAPLACE : 04 67 55 47 67 / 09 50 44 98 92

Bruno PEREZ : 04 67 55 51 33

Patrick POULARD : 04 67 55 36 42

Sophie WOIMANT (à domicile) : 07 88 96 14 21

MÉDECINS

Docteur Marion CHAPUIS

Cab : 04 67 55 40 06

Docteurs MEYER - DJEMAA - CHAUSSE

Cab : 04 67 55 58 60

OPTICIEN

Dorothee MARTIN : 04 67 67 17 71

ORTHOPHONISTES

Cabinet Les Hirondelles (M-D. BARTOLI - A. ARMANDO

- M. SYLVESTRE - M. AOUATE) : 04 67 55 46 82

Sandra DUCASTEL : 06 12 14 30 16

ORTHOPTISTE

Annabelle BUSIN : 06 83 48 97 86

OSTÉOPATHES

Marie VIALLE : 06 20 46 83 98

Hélène PISSOT : 06 31 26 52 30

PODOLOGUES

Brice MARTIN : 04 67 41 93 98 / 06 62 73 89 19

Sacha CAMPOS : 04 67 40 62 04

SAGE-FEMME

Justine MAZEL : 06 87 54 59 15

Clémentine CHINAUD (Tabacologue) : 06 78 99 02 83

SHIATSU

VALADIER & FAURE : 06 77 92 37 79 / 06 03 44 90 21

THÉRAPIES

Séverine GRAVEJAT (Naturopathe-Iridologue) : 06 78 55 32 09

Sandra KLOEK (Psychothérapie) : 06 30 70 72 66

Pauline MALIÉ (Psychomotricienne) : 06 76 78 37 98

Sandrine TELLE (Psychothérapie) : 06 29 83 16 71

Myriam TRABER-LAUNAY (Psychologue) : 07 83 85 14 47

Marie VAILLAND (Sophr thérapeute) : 06 52 98 10 48

VÉTÉRINAIRE

Martine RIOU et Eléonore LETERRIER : 04 67 55 45 00

Accueil et Scolaire

Crèche "Le Berceau" : 04 67 67 87 65

École Maternelle : 04 67 55 48 82

École Élémentaire : 04 67 55 56 99

Accueil Périscolaire Élémentaire : 06 75 07 62 00

Accueil Périscolaire Maternelle : 04 67 55 48 82

Cantine : 04 67 55 40 84

Collège : 04 99 62 31 70

Réservation Cantine : elles se font 48h
ouvrées à l'avance, soit à l'accueil mairie,
soit sur le portail famille Montarnaud
[http://espace-familles-montarnaud.com/
portail_montarnaud](http://espace-familles-montarnaud.com/portail_montarnaud)
Le tarif du repas varie entre 2,85€ et 3,15€ selon
le quotient familial.

Autres Services

POMPIERS : 18

POLICE SECOURS : 17

SAMU : 15

DÉFIBRILATEUR : disponible en Mairie

LA POSTE : 04 67 12 15 13

ASSISTANTE SOCIALE - CG 34 (en Mairie)

Permanence : 04 67 67 30 50 (sur rendez vous)

PERCEPTION DE GIGNAC : 04 67 57 04 06

GENDARMERIE : 04 67 75 18 99

SOUS PREFECTURE DE LODEVE : 04 67 88 34 00

DÉCHÈTERIE DE MONTARNAUD

Syndicat Centre Hérault : 04 67 88 18 46

- Matin : 9h - 12h

- Après midi : 14h - 17h15

Fermeture les dimanche et lundi

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HERAULT : 04 67 67 67 67

COMMUNAUTÉ COMMUNES VALLÉE HÉRAULT

CCVH : 04 67 57 04 50

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Saint Guilhem le Désert / Vallée de l'Hérault : 04 67 57 58 83

CAF (Caisse d'allocation familiales) : 08 10 25 34 20

CESML : 04 67 66 67 66

Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres

SAUR : 04 34 20 30 01

Service eau et assainissement

LA PAROISSE : 04 67 55 46 40

Messe le dimanche à 11h

La REGION Occitanie / Pyrénées-Méditerranée :

04 67 22 80 00

RESTO DU COEUR : Antenne de Montarnaud

06 88 34 28 43

MISSION LOCALE JEUNES : 04 67 54 91 45

SOS AMITIE : 04 67 63 00 63

SIDA INFO SERVICE : 0 800 840 800 (n° vert)

HERAULT TRANSPORT (Bus 617) :

04 34 888 999

De Montarnaud (Mairie)

à Montpellier (Mosson) :

6h56-7h15, 7h01-7h20, 8h17-8h40, 9h18-9h40,

12h38-13h, 13h38-14h05, 17h14-17h35,

18h17-18h40.

De Montpellier (Mosson)

à Montarnaud (Lou Pradas) :

8h10-8h27, 12h40-12h57, 13h20-13h34,

15h15-15h28, 16h15-16h32, 17h15-17h28,

18h15-18h39, 18h45-19h03, 19h35-19h53

(horaires du lundi au samedi).

Autre arrêt « Pôle d'échange » ZAE La Tour :

662 / 673 / 681

MARCHÉ Mercredi matin sur l'esplanade

Afin de tenir à jour tous les contacts et téléphones, merci de nous faire part des oublis ou anomalies que vous rencontrerez lors de la lecture.

Commerces, Services et Artisans

AGRICULTEURS ET VENTE DIRECTE

EARL Les Mûriers (Élevage chevaux): 09 51 97 57 90
Élevage de Gibiers : 06 24 20 46 00
Les Oliviers du Mas Dieu: 06 84 57 28 17
Le Potager de Laurence : 06 88 57 10 85
Les Poules de Luxe de Bel Air : 06 98 74 31 75

ALIMENTATION

Boucherie Bruno Codina : 04 99 06 43 49
Boulangerie Pâtisserie H. Garreau : 04 67 55 50 21
Boulangerie Pezanna : 04 67 55 49 15
Boulangerie Secrets de Pains : 09 84 38 44 79
Cave de l'Esplanade : 04 67 55 43 31
La ferme de Montarnaud: 04 67 55 48 43
Nathalie Primeurs : 04 99 62 00 28
Super U : 04 67 60 94 51

BAR ET RESTAURATION

Bar Restaurant de l'Esplanade : 09 67 77 48 99
Brasserie « Le Midi Vin » : 07 83 88 82 18
Guinguette Mas Dieu : 06 03 64 70 97
Pizza 421 : 04 67 55 04 05
Tropikal Pizza : 06 34 21 05 75
Vesuvio 2 Pizza : 04 99 65 24 11 / 06 89 31 62 86

COIFFURE ET BEAUTÉ

Christine Coiffure (à domicile) : 06 63 26 61 49
Dolorès Coiffure : 04 67 55 42 00
Laurent Coiffure : 04 67 55 42 72
Milton.R Coiffure : 04 67 55 44 05
Blandine Menan (Maquilleuse) : 06 74 15 32 04
Nature Cocoon (Esthéticienne à domicile) : 06 25 36 89 35
Le Poudrier de Lisa (Institut) : 06 36 90 30 36
Secret de Beauté (Institut) : 04 67 55 52 83
Laurie Vidal-Girard (Prothésiste Ongulaire) : 06 99 53 73 23
Nathalie Buendia (Prothésiste Ongulaire) : 06 25 86 13 38

GARAGISTE

Femenia Auto : 04 99 06 40 29
Garage MD Automobile : 04 67 55 62 35
Mécanique Auto à domicile Doc'Auto :
06 78 94 49 97 / 04 67 55 44 95

GÎTE ET HÉBERGEMENT

Château de Montarnaud : 04 67 55 48 02

**EN OCCITANIE, AU LIEU
D'ACHETER EN LIGNE,
J'ACHÈTE dans mazonne**

Gîte Le Temps d'une Pause : 04 67 92 30 64
Gîte Les Mûriers : 09 51 97 57 90
Gîte Mme Gallière : 06 75 18 18 78 / 06 72 74 65 08
La Maison d'à Côté : 06 17 96 43 37
Les Bois des Frênes : 06 17 96 43 37

SERVICES DIVERS

Atlas Taxi 34 : 06 59 79 98 92
Agence Immo : 04 99 63 90 62
AGENTS IMMOBILIER MANDATAIRES :
Laurence Huard : 07 82 02 90 74
Aude Coach Sportif (à domicile) : 06 64 62 09 37
Auto Ecole Pilote : 04 67 55 46 08
Chris Engel (artiste peintre) : 07 86 11 35 90
Domaine Mas Dieu (location de salles) :
06 10 12 74 46 / 06 16 55 72 41
COURTIER EN PRÊT IMMOBILIER :
Fanny Zrehen : 06 20 00 40 95
FAMILLE D'ACCUEIL PERSONNES AGÉES :
Nadine Martinez : 09 63 26 57 38 / 06 16 87 35 03
L'atelier Floral de Tilena : 06 33 20 46 73
Fleuriste Florilège : 04 67 29 35 66
GESTION COMPTABLE ET ADMINISTRATIVE :
Adrien Gili : 04 67 63 85 / 06 32 76 86 84
Groupama Sud : 04 67 55 47 13
Imprimerie BSF : 04 67 55 44 81
Imprimerie MPS - Pause'Mag : 06 80 27 35 55
JP Multiservices : 06 72 27 45 31
Le Carrosse Coaching : 06 99 08 98 33
Maintenance Informatique MMI :
04 30 12 09 44 / 06 67 34 63 81
Maréchal-Ferrant Stéphane Vicedo : 04 67 55 52 00
Médiateur Lionel Very : 07 82 26 54 96
Photographe Carolane Villar : 06 34 64 40 35
Photographe Cassandre Luce : 06 12 99 00 74
Sam Vitres (Nettoyage vitres) : 06 46 47 17 48
SIRAM - DEPANNAGE ELECTROMÉNAGER :
Jean Bernard Rosciglione : 06 83 34 16 63
Tabac Presse Loto : 04 67 55 51 50
XB Live Music (Soirées dansantes) : 06 03 64 70 97

TRAVAUX

AB Rénovation : 06 19 56 79 49
AG Construction 34 : 04 67 66 31 06
Alarme Confort 34 : 06 08 63 59 57
Ange Carreleur : 06 09 20 46 04 / 04 67 29 43 19
Architecte Jean-Yves Millet : 06 71 06 87 16
Carrelage Estivill : 04 67 55 52 06
CJV Environnement (Bureau d'étude) : 04 67 55 19 99
Chauffagiste Dépan'Gaz : 06 64 82 18 64
Déco & Peinture : 06 18 23 34 22
Electricité Araujo : 04 67 55 47 85
Electricité Gleizes : 04 67 55 47 83
Electricité Rodillon : 06 08 95 18 10
Façades Azur Façades : 04 99 63 91 38
Groupe Escriva (Peinture et Rénovation) :
06 24 81 22 62 / 06 61 41 63 75
Habitat Bâtiment Structure : 06 08 31 83 59
Horizon Décor : 06 07 26 96 29
Jardinier Ambrosi Jardins : 04 67 55 57 61
Le Jardin côté plaisir : 07 85 93 16 45
Le Sens des Jardins : 06 60 59 87 94
Maçonnerie Gély : 06 80 13 75 72
Menuiserie Dayid et Pompes Funèbres : 06 80 72 07 72
Menuiserie - Ebénisterie Pierre Jeangérard :
06 51 24 24 35 / 04 67 55 52 21
Multi Services Habitat : 07 82 26 54 96
Multiservices Rozar : 06 14 28 78 27
Paysagiste Munoz : 06 27 02 05 34
Peinture Bonnal : 04 67 55 45 69
Peinture Pellicer Anthony : 06 10 11 11 14
Piscine Electr'Eau : 04 67 55 52 66
Plafonds Cloisons Dumas : 06 18 95 20 21
Plâtrerie Techniques et Traditions : 06 15 91 50 95
Plomberie Bou : 06 18 63 40 27
Plomberie Chauffage Solairmax : 04 67 55 52 57
Plomberie Chauffage S.P.I.D. : 04 67 55 55 87
Plomberie du Languedoc : 06 44 00 01 00
Plomberie Jason Chevallier : 06 15 73 07 38
Pro Rénovation : 04 67 72 52 84
Stéphane Alexandre (Travaux divers) : 06 21 68 90 57
Terrassements Marck : 04 67 55 47 91

VITICULTEURS ET VENTE DIRECTE

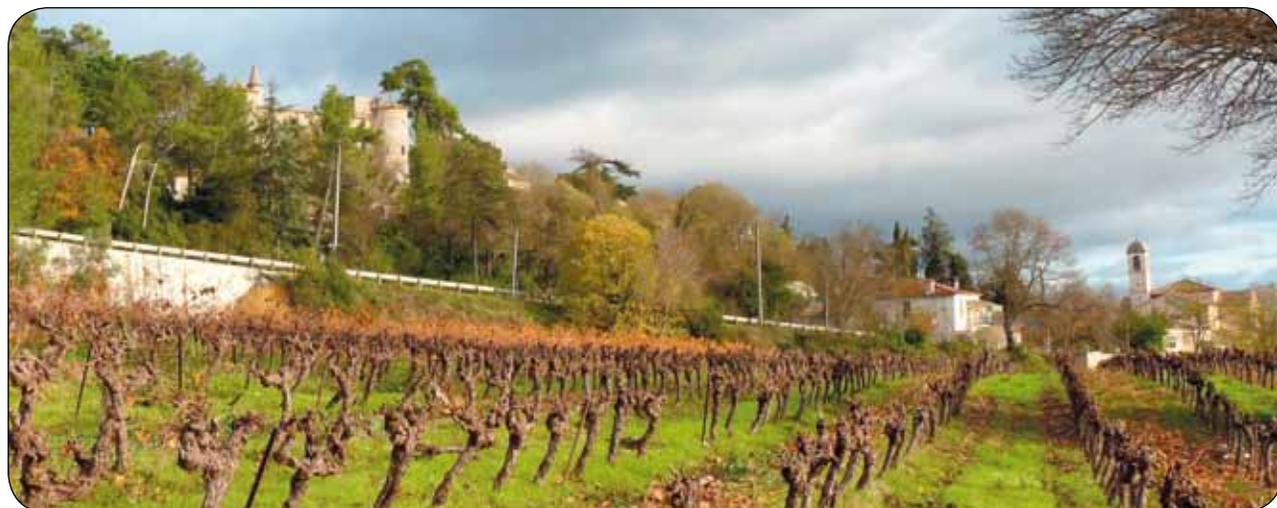
Clos Saint Conti : 06 14 05 27 83
Domaine Croix de Félix : 06 15 99 51 77
Domaine d'Escary : 06 11 54 76 61
Domaine Mas Dieu Village : 07 81 86 51 31
Domaine Puech Merle : 06 10 04 61 82
Mas des Tentations : 06 72 25 68 70



Quatorze Conseils civiques

1. Je sors mes **conteneurs** la veille de la collecte et je les rentre après la collecte.
2. Je trie mes **emballages**.
3. Je dépose mes déchets **recyclables** dans un conteneur et non à même le sol.
4. Je ne jette pas mon **mégot** sur la voie publique.
5. Je ramasse les **déjections** de mon chien.
6. Je ne jette pas mes déchets par la vitre de mon **véhicule**.
7. Dans la rue, je dépose mes petits déchets dans les **corbeilles** mais pas mes déchets ménagers.
8. Je ne jette pas mon **chewing-gum** sur la voie publique.
9. Je ne dépose pas mes **encombrants** ni dans la rue ni dans la garrigue mais à la déchetterie.
10. Je surveille mes **haies** et mes **arbres** afin qu'ils n'envahissent ni l'espace public, ni l'espace de mes voisins.
11. Je ne laisse pas mon **chien** divaguer dans les rues ou aboyer sans raison.
12. Je respecte les autres en ne me garant pas au milieu de la rue ou sur des **emplacements interdits**.
13. À compter du 1^{er} janvier 2020, il est interdit d'utiliser ou mettre à disposition : **gobelets et verres plastiques** (à l'exception des gobelets et verres compostables et constitués de matières biosourcées), assiettes jetables de cuisine pour la table, cotons-tiges.
14. Je risque des **amendes** si je ne respecte pas les précédents conseils...

LA PROPRETÉ D'UNE COMMUNE ET LE BIEN VIVRE ENSEMBLE NE SONT PAS DU SEUL RESSORT DES SERVICES MUNICIPAUX, C'EST AVANT TOUT UNE QUESTION DE CIVISME ET DE RESPECT.



Les Services Municipaux

Mairie

80, avenue Gilbert Senes
34570 Montarnaud
Tél : **04 67 55 40 84** / Fax : 04 67 55 52 65
www.montarnaud.com
contact@montarnaud.fr

Lundi : 8h30 à 12h et 16h à 19h
Mardi : 8h30 à 12h
Mercredi : 8h30 à 12h et 16h à 18h
Jeudi : 8h30 à 12h
Vendredi : 8h30 à 12h et 16h à 18h

Permanence des Elus :

M. le Maire : tous les jours sur rendez-vous
Elu(e)s : Samedi 9h30 sur rendez-vous

Permanence Affaires Sociales :

tous les jours sur rendez-vous

Permanence Urbanisme :

Mardi et Jeudi matin sur rendez-vous

Bibliothèque Municipale

Tél. : **04 67 55 48 16**
Mardi : 16h30 à 18h30
Mercredi : 9h à 12h et 14h à 18h30
Vendredi : 15h à 18h30
Samedi : 9h à 12h.
bibliotheque@montarnaud.fr

Espace Multimédia Municipal

Tél. : **04 67 55 75 35**
Accès libre tout public (*hors vacances scolaires*) : mercredi de 16h à 18h, vendredi de 15h à 18h et samedi de 10h à 12h
Mercredis Jeunesse : à partir de 8 ans, de 14h à 16h
Cours collectifs adultes : jeudi, vendredi de 9h30 à 11h30
Cours particuliers adultes : sur rdv
multimedia@montarnaud.fr

Service Jeunesse Municipal

Tél. : **06 17 37 82 04**
ou service.jeunesse@montarnaud.fr
(*Pour nous joindre : tous les jours de 9h à 17h30 sauf le lundi*)
ALSH « Les Ouistitis » : 06 17 41 19 87
Mercredis & Vacances scolaires de 8h à 18h
ALSH « Les Katchouks » : 06 17 41 19 87
Mercredis & Vacances scolaires de 8h à 18h
ALSH « Ados » : **06 75 07 62 00**
Mercredi de 14h à 18h
Vendredi soir de 18h à 22h
Vacances scolaire de 8h à 18h

Police Municipale

Tél. : **04 67 59 13 53**